



L'HEMICYCLE

Bulletin d'information de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire #N°001// septembre-octobre-novembre 2022



Paris, Kigali, Marrakech...

**LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE
EN MARCHE**



EDITORIAL

La grande offensive !

La Côte d'Ivoire, depuis l'avènement du Président de la République, Alassane OUATTARA, intensifie sa politique diplomatique à telle enseigne qu'elle se positionne de façon remarquable sur l'échiquier international. Cette offensive diplomatique menée par l'Exécutif est appuyée par le pouvoir législatif au travers de la diplomatie parlementaire.

En effet, depuis sa campagne jusqu'à son élection à la tête de l'Assemblée nationale en juin 2022, le Président Adama BICTOGO, a fait de la diplomatie parlementaire, l'un des axes prioritaires de sa gouvernance.

Définie par le Professeur Jean-Paul PANCRACIO comme « l'activité diplomatique qui a pour cadre les grandes organisations internationales et qui se déroule en conséquence dans des enceintes ressemblant à des assemblées parlementaires », la diplomatie parlementaire comprend aussi les relations bilatérales entre assemblées parlementaires.

A cet égard, s'inscrivant dans cette dynamique, 49 groupes d'amitié parlementaire entre l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et les Institutions similaires d'autres Etats ont été créés en vue du renforcement des relations interparlementaires. Ces groupes d'amitié, constituent de puissants instruments au service de la coopération internationale entre la Côte d'Ivoire et les autres pays du monde.

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs missions ont été effectuées par le Président de la Chambre basse du Parlement en vue du renforcement des liens entre l'Assemblée nationale et plusieurs parlements étrangers.

Ainsi du 20 au 25 septembre 2022, le Président Adama BICTOGO a effectué une visite de travail en France. Au cours de ce séjour, le Président

BICTOGO a d'abord été reçu par le Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire Francophone (APF) par Intérim, le Député Bruno FUCHS. Ensuite, le Président Adama BICTOGO a été reçu au Palais du Luxembourg, siège du Sénat français par Gérard Larher, Président de l'institution. Enfin, au cours de cette visite de travail en France, le Président Adama BICTOGO a rencontré, au Palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale de France, son homologue française Yaël BRAUN-PIVET.

En définitive, cette visite d'amitié et de travail, qui a duré 5 jours, a permis au député d'Agboville-commune de renforcer la coopération parlementaire entre la France et la Côte d'Ivoire.

Aussi, le Président Adama BICTOGO a reçu en audience au palais de l'Assemblée nationale plusieurs Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire, notamment les représentants de la Palestine, du Pakistan, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de la Suisse, de l'Arabie Saoudite, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Russie, etc. Toutes ces audiences ont permis à la Côte d'Ivoire de renforcer ses relations avec ces différents Etats et d'aborder des sujets importants à l'instar de la coopération économique, levier incontournable pour le développement de nos États.

Dans ce vaste mouvement qui vise à booster le rayonnement diplomatique de la Côte d'Ivoire aux fins de remettre le pays au cœur des relations parlementaires entre États, le Président Adama BICTOGO ne néglige aucun aspect de cet important chantier. Il touche à tous les domaines pouvant permettre à la Côte d'Ivoire de mieux s'insérer dans le concert des nations. C'est pourquoi, outre le renforcement de la coopération économique, le Président de l'Assemblée



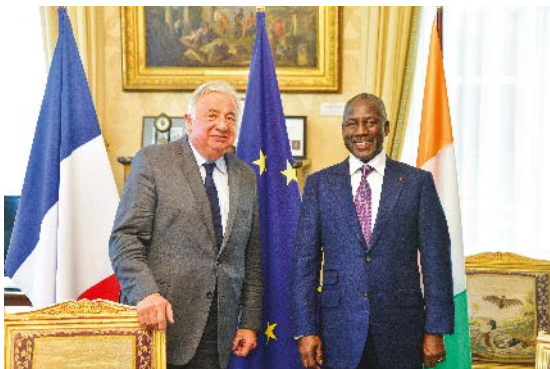
nationale de Côte d'Ivoire aborde les questions aussi diverses que variées qui constituent des enjeux importants pour nos populations. En témoigne sa rencontre, le 29 septembre 2022, avec Francesca Di Mauro, Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire. Au cours de cette audience, le Président BICTOGO a abordé la question de la coopération environnementale au moment où le monde fait face à des enjeux très importants concernant les changements climatiques, la question des produits de rente de la Côte d'Ivoire menacés par certaines directives communautaires susceptibles d'affecter leurs exportations vers les pays membres de l'union européenne. Pour lui, « La plupart des pays européens fonctionnent sur des régimes parlementaires et la Côte d'Ivoire devra, dans sa diplomatie parlementaire, accompagner l'Exécutif dans la défense des droits de nos producteurs et faire valoir le contexte ivoirien, tout en s'insérant dans le processus des produits durables », souligne, à toutes fins utiles, le président de l'Assemblée nationale ivoirienne.

Outre la diplomatie parlementaire, un autre engagement du patron de la Chambre basse du Parlement ivoirien est sa volonté de rendre plus accessible l'institution qu'il dirige, afin de faire de l'Assemblée nationale, le véritable lieu d'expression des aspirations du peuple. Cette volonté a été clairement affichée par le Président BICTOGO devant ses pairs à Marrakech lors de l'Open Government Partnership (Partenariat pour un Gouvernement Ouvert) ■

SOMMAIRE

Numéro 001 • septembre - octobre - novembre 2022

Actualités	P.05
Agenda	P.27
Interview	P.39



Évènements	P.43
En mouvement	P.51

Solidarité	P.54
À l'étranger	P.55
Arrêt sur images	P.64



Directeur de la Publication
Aboubacar Sidiki DIOMANDÉ
Rédacteur en Chef
Akiepi Hervé KOUASSI

Equipe de rédaction et supervision
Akiepi Hervé KOUASSI
Alexandre Fabrice AHUI,
Bounamara KANTÉ
Ali Baba TIMITÉ
Service de la Communication
institutionnelle

Concepteur
Claver Ilerson ATTÉ
Photographe
Mohamed Daniel CAMARA



Le Président de l'Assemblée nationale reçoit en audience les groupes parlementaires RHDP, PDCI, PPACI, UDPCI.

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a reçu, en audience, les groupes parlementaires RHDP, PDCI, PPACI et UDPCI, le 05 septembre 2022, au palais de l'Institution. Une première dans l'histoire de l'Assemblée nationale ivoirienne, saluée par l'ensemble des groupes parlementaires.

Les présidents des groupes parlementaires ont indiqué, aux termes de leur séance de travail, que cet entretien leur a permis d'échanger avec le Président Adama Bictogo, sur la vie de l'institution et sur celle de la nation. Ils indiquent aussi que le Président Adama Bictogo a réaffirmé sa ferme volonté d'améliorer les conditions de travail des députés en les dotant de bureaux modernes, de véhicules, sans oublier le projet du E-parlement.

En outre, ils ont affirmé que de nouveaux assistants parlementaires ont été recrutés et mis à leur disposition par le Président de l'Assemblée nationale afin de rendre leur travail

plus efficient. Dans cette veine, les Présidents des groupes parlementaires ont affirmé également que des conseillers issus de leur rang feront désormais parti du cabinet du Pré-

Sa ferme volonté d'améliorer les conditions de travail des députés

sident de l'Assemblée nationale, et ce, dans le cadre de la gestion consensuelle de l'Institution, comme souhaité par le Président Adama Bictogo dès son élection le 07 juin

2022.

Lors de ces audiences, les groupes parlementaires RHDP, PDCI, PPACI, UDPCI étaient conduits par leurs présidents. Il s'agit respectivement de Messieurs Diawara Mamadou, Doh Simon, Hubert Oulaye et Sery Pascal.



LISTE DES MEMBRES DES GROUPES D'AMITIÉ PARLEMENTAIRES

Les groupes d'amitié de l'Assemblée nationale regroupent les députés qui ont un intérêt particulier pour un pays étranger. Leur but premier est de tisser des liens entre parlementaires ivoiriens et étrangers ; ils sont également des acteurs de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire et des instruments du rayonnement international de l'Assemblée nationale. Ici la liste des 49 groupes d'amitié installés par le président de l'Assemblée nationale Adama Bictogo.

1. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Sénégal

Président : M. DIBAHY DODO AMEEDÉ
Vice-Président : M. SOUMAHORO FARIKOU

Membres :
M. MONNEY GBOCHO MARCEL
Mme ZAMBLE NAYA NAOMI JARVIS
M. AKOTO KOUASSI OLIVIER

2. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Burundi

Présidente : Mme AKE AKE-BIE MARIE
Vice-Président : M. TIBOUÉ TCHIN MICHEL

Membres :
M. KOUAKOU TANO FIDEL
M. DIDI BOGRO FIDELE
M. GNONKONTE GNESSOA DESIRE
M. LOBO ANKET LEON

3. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire-Djibouti

Présidente : Mme TRAORE MAIMOUNA EPSE TOURE
Vice-président : Mme VEDEA BLIKAN ELISABETH EPSE TEHE

Membres :
M. COULIBALY IBRAHIMA
M. KRA KONAN PAUL
M. HIE PAWA CYRILLE

4. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire-Benin

Présidente : Mme KOUASSI MARIE VIRGINIE
Vice-présidente : M. KOKOUSSEU TOMIN ALEXIS

Membres :
M. N'GATA BRIE JOSEPH
M. OUATTARA SIAKA
M. ZEGOUA ADIA SAINT DOMINIQUE ISRAEL

5. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire- Mali

Président : M. YSSOUF DIABATE
Vice-Président : M. KONATE VASSILIKI

Membres :
M. SANON KOFFI MARCEL
M. DOUMBIA ISSOUF
M. KOUASSI KOFFI MAGLOIRE
M. SORO SITAFI

6. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Mauritanie

Présidente : Mme KOUAME N'GUESSAN
DEPHINE MARIE ANGE EPOUSE N'DIA COFFI
Vice-Président : M. SOULEYMANE SILUE

Membres :
M. MEITE ABDOULAYE
M. ALLIALI HERVE DOMINIQUE DIE
M. HAMADOU KAMAGATE

7. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Ghana

Présidente : Mme KOUAME N'GUESSAN
DEPHINE MARIE ANGE EPOUSE N'DIA COFFI
Vice-Président : M. SOULEYMANE SILUE

Membres :
M. MEITE ABDOULAYE
M. ALLIALI HERVE DOMINIQUE DIE
M. HAMADOU KAMAGATE

8. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Nigeria

Présidente : Mme TRAORE ADJARATOU
EPOUSE COULIBALY
Vice-président : M. AKA HERVE

Membres :
M. OUATTARA SANGA
M. MELO OUNDIEU OLIVIER
M. TRA BI SUI GUILLAUME

9. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Cameroun

Président : M. GNANGADJOMON KONE
Vice-président : M. GAULLY SAHOVA ANTOINE
SYLVAIN PEPIN

Membres :
Mme COULIBALY MACOURA Epse DAO
M. SORHO EMILE
M. KOUANDA INOUSSOU

10. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Gabon

Présidente : Mme BROU ADJOUA JEANNE
PEUHMOND
Vice-président : M. COULIBALY NAVOUNGOSSO-
RO DIT PAPA

Membres :
M. KOUAKOU KOUADIO
M. ECRA ELIDJE JOSEPH
M. TOURE ABOU

11. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Guinée Equatoriale

Président : M. OUAHI THIERY
Vice-Président : M. KONE ISSIAKA

Membres :
M. KONE LAFE
M. MIGEO TIEMOKO ETIENNE
Mme ZAHIA BERTHE EULALIE

12. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Congo

Président : M. KONE LASSINA
Vice-président : M. GOZE SEPLE BERNARD

Membres :
Mme N'GUESSAN AFFOUE JACQUELINE
M. OUATTARA AMARA
M. TCHEIDE JEAN GERVAIS

13. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - République Démocratique du Congo

Président : M. KAHIBA LAMBERT
Vice-président : M. KEBE MAHAMADOU

Membres :
M. COULIBALY FONONNA CHEICK AHMED
M. KAHA TOH BERNARD
M. KOUADIO KOUAKOU MARTIN

14. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Rwanda

Président : M. NAMAN SENI BERNI
Vice-Président : M. DOUMBIA ALASSANE

Membres :
Mme BAH ROSINE RAÏSSA TAÏ EPOUSE GBAHI
M. LAGUI KOUASSI JOACHIM
M. FOFANA AMARAL

15. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Angola

Président : M. NAMAN SENI BERNI
Vice-Président : M. DOUMBIA ALASSANE

Membres :
Mme BAH ROSINE RAÏSSA TAÏ EPOUSE GBAHI
M. LAGUI KOUASSI JOACHIM
M. FOFANA AMARAL

16. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Afrique du Sud

Président : M. EHOUE JACQUES GABRIEL
Vice-Président : M. N'DEDE BLAISE

Membres :
M. KIA DIOMANDE ROGER
M. GNEPA FRANCOIS YADJI
M. DOSSO MAMADOU

17. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Maroc

Président : M. SONAN JEAN-FRANCOIS DONALD
Vice-Présidente : Mme GUEI SINGA MIREILLE CHANTAL

Membres :
Mme TRAORE MARIAME
M. DJO BI MIZAN HONORE DES AMIS
M. KOUADIO KRA CYRIAC

18. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Tunisie

Présidente : Mme DIABATE MASSARA EPOUSE TOURE
Vice-Président : M. BLESSY JEAN CHRYSOSTOME

Membres :
M. TOURE ALPHA YAYA
M. KOUASSI KOUAKOU EUGENE
M. KAKOU BROU
M. COULIBALY SERIBA

19. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Egypte

Président : M. MERHY SAMY
Vice-présidente : Mme AKA AMANAN VERO-NIQUE

Membres :
Mme KPA TOWA MARTINE
M. SIA ANDRE
M. N'CHO N'CHO CHRISTOPHE
M. BOUAGNINI KOUASSI

20. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Algérie

Président : M. DAGO KOUASSI AUGUSTE
Vice-Président : Mme HONORINE ASSOI EPOUSE LAHORE

Membres :
M. KONE YENENIAKI DIEUDONNE
M. SIDIBE BERRY
M. BREDOU BREDOU ATHANASE

21. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Royaume-Uni

Président : M. KOUASSI KOFFI KRA PAULIN
Vice-Président : M. ZINSOU MARCELLIN ISIDORE

Membres :
M. KOUAKOU DAPA YAO KOSSONOU MARCELLIN
M. DAKUYO PAUL
M. YOHOU DIA HOUPHOUET AUGUSTIN ARMAND

22. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - France

Président : Mme KOKO PATRICIA SYLVIE EPOUSE YAO
Vice-Président : M. DIABY LANCINE

Membres :
Mme N'GUESSAN EUPHRASIE LILIANE-CHANTAL Epse YAMEOGO
M. GOBA BOLIGA ZEPHIRIN
M. AHUILI KOUASSI FRANCOIS NAYLOR

23. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Portugal

Président : Mme KAMARA AMINATA EPOUSE TOUNGARA
Vice-Président : M. GBAGBO MICHEL KOUDOU

Membres :
M. TRAORE DRISSA
M. DIABAGATE MAMAH
M. N'DRI KONAN ANTOINE

24. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire - Italie

Président : M. DIOMANDE ABDOULAYE KARIM
Vice-Président : M. KONAN KOUAKOU RENE

Membres :
M. BAMBA YAYA DIT KARAFI
M. DIOMANDE VASSADIA
M. OUATTARA ABOUBAKAR

25. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Suisse

Président : M. KACOU GUIKAHUE MAURICE
Vice-Président : M. CISSE MAMERY

Membres :
M. DAPLEX SAMUEL BAUDOUI
M. GOHI-DRIGONE BI TCHIAN FAUSTIN
M. SAKO MAMADOU
M. SORO FOBEH

26. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Belgique

Président : M. MEITE BEN ABOULAYE
Vice-Président : M. OUATTARA ABDAMANE

Membres :
M. BAKAYOKO ZOUMANA
M. HEILMS FRANCOIS MARCEL

27. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Allemagne

Président : M. KONATE SIDIKI
Vice-Président : M. N'GUESSAN BECHIE PAUL

Membres :
M. BAKARY KAMARA
Mme KARIDJA DIARRA
Mme FLANIZARA TOURE

28. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Turquie

Président : M. N'GUESSAN KOFFI EUGENE
Vice-Président : M. KONE ZANA MOUSSA

Membres :
Mme SATI LOU G. MADELAINE EPOUSE TOUVOLI
M. SOULAMANE SAMAGASSI

29. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Russie

Président : Mme KASSI AHOUBE JOSEPHINE
EPSE KOUASSI
Vice-Président : M. DIOMANDE LASSINA

Membres :
M. YOUTE WONSEBEO INNOCENT
M. KAMBOU SIE EBENEZER
M. DIABAGATE MOUSSA

30. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Liban

Président : M. DJE-BI DJE OLIVIER VAMY
Vice-Président : M. SEHI GASPARD

Membres :
M. ASSALE TIEMOKO ANTOINE
M. N'GUESSAN KOUASSI EDOUARD
M FOFANA BEMA

31. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Israël

Président : M. ASSOUGBA JACOB AMOIN
Vice-Président : M. OULAYES YAO KPOULALE
FRANCOIS

Membres :
Mme N'ZI N'DA AFFOUE ELIANE
M. KLAIBE TCHIBO JULIEN
M. KONAN N'GUESSAN

32. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Iran

Président : M. NETRO TAGBO RENE
Vice-Président : M. DIAKARDIA BAMBA

Membres :
M. AMANKOU JEAN MICHEL
M. BODO PEZITAUD HONORE
M. KONATE LADJI

33. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Arabie Saoudite

Président : M. FAMOUSSA COULIBALY
Vice-Président : M. SIDIBE DAOUDA

Membres :
M. SANOGO MAMADOU
M. BLE SAILLY FELIX
M. DIAKITE IBRAHIMA

34. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Emirats Arabes Unis

Président : M. FREGBO GUETE BASILE MESMIN
Vice-Président : M. WOI MELA GASTON AIME

Membres :
M. SOUMAHORO YOUSOUF
M. ADOU N'GOUAN BERNARD
M. ISSIAKA KONE

35. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Qatar

Président : M. DIAWARA MAMADOU
Vice-Président : M. DAH SANSAN TILKOUETE

Membres :
M. COULIBALY LOGOZIE NAMONGO
M. KOUAME TIALY HONORE
M. GUIRIEOLLOU KOHOU EMILE

36. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Inde

Président : M. AFFI N'GUESSAN
Vice-Président : M. ADI KOUAME ISAC

Membres :
M. ALLANGBA KOUAKOU MERMOZ
M. FALIKOU SOUMAHORO
M. ADJA ALAIN FRANÇOIS

37. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Japon

Président : M. MABRI TOIKEUSSE ALBERT
ABDALLAH
Vice-Président : M. GNAMIEN KONAN

Membres :
M. KEGBAN KEGBAN BERNARD
M. BENIE BROU DAKOI
M. LIKANE-YAGUI JEAN

38. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Palestine

Président : M. SORO KANIGUI MAMADOU
Vice-Président : M. N'GUESSAN KOUAME

Membres :
M. TOURE YACOUBA

M. TANO MANIZAN ETIENNE
Mme FOFANA SALIMATA EPSE MEITE

39. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Corée du Sud

Président : M. N'GUESSAN AHONDJON
Vice-Président : M. EMMOU ACKAH GEORGES SYLVESTRE

Membres :
M. DOGOSSATI BAKAYOKO
M. ISSIAKA OUATTARA
M. KOUAME KONAN VICTOR

40. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Pakistan

Président : Mme TRAZERE OLIBE CELESTINE
Vice-Président : M. ABY AKROBOU RAOUL MODESTE

Membres :
M. ABI KOFFI RICHMOND
M. FADIGA MALICK
M. GUEHI GOUGNIHON IGNACE

41. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Chine

Président : M. SANGARE YACOUBA
Vice-Président : M. GOUNOUGO TENENA MAMA-DOU

Membres :
M. AKE BERNARD
M. NOUFE SANSAN KOULANFIRTE
M. KOUADIO PHILIPPE

42. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – USA

Président : M. CAMARA POGABAHA THOMAS
Vice-Président : Mme OUEGNIN YASMINA FREDERIQUE LUCIENNE

Membres :
M. KETY LANSINE SOUMAHORO
M. SIENTCHANWA JEAN-CLAUDE YEO
M. BESSIN KOFFI MAURICE

43. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Canada

Président : M. BILLON JEAN LOUIS EUGENE
Vice-Président : Mme TIEGBANA DIT MADJARA COULIBALY

Membres :
M. MAMADOU SANOGO
M. KOUAME YAO SERAPHIN
M. COULIBALY NIBE KOLO ISSA

44. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Québec

Président : M. YAO KOFFI JEAN PAUL
Vice-Président : M. KOUROUMA IBRAHIMA

Membres :
M. YEO KOLOTIOLOMA
M. AKE YAPO GERMAIN
M. BOTCHI ASSI ABEL

45. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Brésil

Président : M. OULLA GUELLADET EPHREM PRIVAT
Vice-Président : M. KOUASSI BREDOUMY SOU-MAILA TRAORE

Membres :
M. SILUE N'GOLO
M. BARRO MABIBA
M. DJEDJE MADY ALPHONSE

46. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Pays-Bas

Président : M. KONAN KOFFI MARUIS
Vice-Président : M. KANGOUTE MAMADOU

Membres :
M. CAMARA ZON
M. OUATTARA BRAHIMA
M. GADOU GODO ANDRE

47. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Burkina-Faso

Président : M. SANOGO OUMAR
Vice-Président : M. KOUAME KOFFI ATHANASE

Membres :
M. OUATTARA OUMAR
M. KOUAO DJADJI BLAISE
M. TUO SERIBA

48. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Guinée

Président : M. SIE RAOUL SYLVERE
Vice-Président : M. KANGBE YAYORO CHARLES LOPEZ

Membres :
M. GAROU ANTONI
M. TRAZIE BI GUESSAN
M. GBROU ALOBOUE

49. Groupe d'amitié Côte d'Ivoire – Espagne

Président : M. OUEGNIN GEORGES ARMAND ALEXIS
Vice-Président : M. ALAIN EKISSI

Membres :
M. ADEPO YAPO FRANÇOIS
M. ISSOUF TRAORE
M. CISSE VACABA

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



TRANSPORT

La CAEF adopte les projets de loi sur l'aviation civile et le transport intelligent

Les députés de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ont adopté, à l'unanimité des membres présents, le mardi 11 octobre 2022, deux projets de texte de loi. Il s'agit du projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2021-432 du 8 septembre 2021 portant règles applicables en matière de transport intelligent et le projet de loi portant Code de l'Aviation Civile.

Face aux députés, le ministre des Transports, monsieur Amadou Koné, venu défendre les deux textes, a indiqué que le projet de loi portant Code de l'Aviation Civile a pour objet d'améliorer la capacité de supervision de la sécurité, de la sûreté de l'aviation civile, et d'assurer le développement du transport aérien.

Ce texte s'articule autour de six axes majeurs, que sont entre autres la prise en compte des aéronefs télépilotes appelés communément drones et le renforcement des mesures de coercition.

Il permettra plus spécifiquement de :

- Remédier aux insuffisances institutionnelles du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents et incidents de l'Aviation Civile (BEA) en l'érigant en une autorité indépendante d'en-

quête-accident ;

- Établir l'indépendance du BEA par rapport à toute entité ou organisme de l'aviation qui pourrait entraver la conduite ou l'objectivité de l'enquête conformément aux exigences de l'OACI ;

- Doter le Bureau d'Enquêtes Accidents de moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Pour ce qui est de l'ordonnance n° 2021-432 du 8 septembre 2021 portant règles applicables en matière de transport intelligent, le ministre des Transports a affirmé que cette ordonnance a pour objet de déterminer les règles applicables en matière de transport intelligent. Aussi, celle-ci permettra-t-elle notamment de réaliser la gestion électronique des infrastructures à la réglementation de l'usage des voies routières ouvertes

à la circulation publique à travers la vidéo verbalisation, la gestion automatisée du trafic et l'information en temps réel des usagers ■



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



La situation des femmes et filles victimes de violences liées aux conflits au menu des échanges des femmes du réseau de l'APF

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), ONU Femmes et l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire se sont retrouvés pour débattre de cette question cruciale.

Ouvert le mardi 4 octobre 2022, à l'Hémicycle, cette rencontre à l'intention des femmes parlementaires de Côte d'Ivoire (députées et sénateurs), avait pour objectif de définir les modalités d'amélioration de la protection des femmes et des jeunes filles contre les violences basées sur le genre, et les violences sexuelles dans les situations de conflits et ou d'extrémisme violent.

Lors de la cérémonie d'ouverture, Madame Antonia Ngabala, représentante résidente d'ONU Femmes en Côte d'Ivoire a indiqué que dans les conflits armés se produisant dans de nombreuses régions d'Afrique, les femmes et les filles sont la cible principale et souffrent de manière disproportionnée. Notamment par les abus sexuels généralisés, empêchant le tissu social de se ressouder complètement.



La Côte d'Ivoire, consciente de ce rôle prééminent de la femme

A travers l'adoption de la résolution 1325 du 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a reconnu que les femmes doivent participer de manière active à la prévention et à la résolution des conflits les touchant directement.

Dans ce sens, le Conseil a appelé les Etats membres à, entre autres, promouvoir la systématisation de la participation des femmes aux processus de médiation et de consolidation de la paix, et développer des stratégies, des mécanismes institutionnels et des programmes de protection des femmes et des filles au niveau national.

La Côte d'Ivoire, consciente de ce rôle prééminent de la femme, a été le premier pays africain à répondre à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies. La mise en œuvre de son Plan d'Action National de la Résolution 1325 (PAN 1325), a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des avancées majeures, notamment par la création d'un réseau de médiatrices communautaires qui œuvrent aux côtés du ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale en faveur de la prévention

des conflits communautaires et au renforcement de la cohésion sociale sur toute l'étendue du territoire. Enfin, Madame Antonia Ngabala s'est dite satisfaite du choix de la thématique et de la qualité des experts conviés à cette activité, pour non seulement partager leur expérience, mais également réfléchir à des approches novatrices dans la prévention et la réponse aux violences faites aux femmes et aux filles en contexte de conflit et ou d'extrémisme violent.

Pour Madame Françoise Schepmans, Vice-présidente du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF, « Aucun pays n'est exempté d'une crise violente dans laquelle les femmes et les filles peuvent se

retrouver directement ou indirectement être la cible de violences psychologique et sexuelle avec des répercussions importantes pour la société et des traumatismes souvent irréparables pour les victimes ».

Selon elle, la thématique de ce séminaire prend tout son sens aujourd'hui, aussi bien dans la région toute proche du Sahel, et les images provenant du Burkina Faso ces derniers l'atteste bien, qu'en Occident, avec la guerre russo-ukrainienne.

Aussi, ce séminaire parlementaire est-elle la prolongation des résolutions du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF, adoptées en 2012, 2014 et 2015, dénonçant les violences dont ont été victimes les femmes et les filles en raison des conflits armés ■



Une réunion délocalisée du Parlement de la CEDEAO recommande l'intégration de la tolérance religieuse dans les programmes scolaires et universitaires.

Une Commission mixte du Parlement de la CEDEAO comprenant les Commissions Éducation, Science et Culture ; Santé ; Télécommunications et Technologie de l'information s'est réunie du mardi 13 au samedi 17 septembre 2022, à Praia, au Cap-Vert, pour réfléchir sur le thème : « Tolérance et concorde religieuses / facteurs essentiels pour le développement, la paix et la stabilité dans l'espace CEDEAO ».

Les participants à cette réunion ont exprimé leurs préoccupations quant à l'usage de la religion dans le jeu politique. Ce d'autant que depuis plusieurs années et ces derniers temps davantage, des crises religieuses multiples avec leurs corollaires de tuerie massive, de pillage, de viol de tout genre et de destruction des cultures agricoles sévissent dans la zone CEDEAO. Le sahel, notent les participants, se transforme progressivement en un théâtre de guerre avec les activités de divers groupes

terroristes religieux. Pour freiner le phénomène, les parlementaires ont préconisé une série de mesures préventives dont l'enseignement de la tolérance religieuse dans les programmes scolaires et universitaires de la région CEDEAO. Cette mesure devrait, selon les parlementaires participant à ces assises de Praia, inculquer aux jeunes générations les vertus de la tolérance et encourager ainsi sa culture dans l'espace communautaire.

Il faut noter que pour mieux comprendre les enjeux du thème et affiner leurs opinions, les participants ont assisté à des communications sur le sujet faites par d'éminentes personnalités religieuses issues de la sous-région ouest africaine dont notamment l'ivoirien Imam Cissé Djiguiba, Recteur de la Mosquée SALAM de la commune du Plateau, Directeur Général du Groupe Média AL-BAYANE et PCA de la Fondation Djigui la Grande Espérance ■



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Communiqué final de la première séance de travail entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les membres du bureau et de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, conduits par leur Président respectif, ont eu une séance de travail le mercredi 28 septembre 2022 à la fondation Félix Houphouët Boigny pour la Paix à Yamoussoukro.

Ci-dessous le communiqué final qui a sanctionné leurs travaux.

COMMUNIQUE FINAL

Monsieur Jeannot AHOUS-SOU-KOUADIO, Président du Sénat de Côte d'Ivoire a reçu ce mercredi 28 septembre 2022, à Yamoussoukro, Monsieur Adama BIC-TOGO, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une visite de travail.

Le Président de l'Assemblée nationale était accompagné d'une importante délégation composée de trente-cinq (35) députés, membres du Bureau et de la Conférences des Présidents. Le Président du Sénat avait également à ses côtés des

membres du Bureau et de la Conférence des Présidents du Sénat, au nombre de vingt-trois (23).

Cette visite du Président de l'Assemblée nationale s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens qui unissent les deux chambres du Parlement de Côte d'Ivoire.

Elle intervient, après celle effectuée, le 09 juin 2022, par Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat, à la suite de l'élection de Monsieur Adama BIC-TOGO en qualité de Président de l'Assemblée nationale, le 07 juin

2022. Celui-ci avait alors indiqué qu'il envisageait de se déplacer personnellement à Yamoussoukro au siège du Sénat, pour rendre une visite de courtoisie à son homologue du Sénat.

La visite a commencé par un entretien entre les Présidents des deux chambres au siège de l'Institution à Yamoussoukro.

Les deux Présidents se sont rendus, par la suite, au caveau du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour y déposer une gerbe de fleur et s'y recueillir.

Dès l'entame de la séance de travail, Monsieur Jeannot AHOUSOU-KOUADIO a salué, au nom de l'ensemble des Sénateurs, l'initiative de cette visite et a souligné l'importance de la collaboration entre les deux chambres, appelées à entretenir des relations formelles, au-delà du cadre prévu par la Constitution et les Règlements, afin de mieux assurer leurs missions au bénéfice des populations. Ces missions, a-t-il rappelé, concernent l'amélioration de la qualité des lois, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.

Il a évoqué, avec satisfaction, l'excellence de la collaboration qui existe, heureusement déjà, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, depuis l'instauration du bicamérisme par la Constitution du 08 novembre 2016 et l'installation de la chambre haute en 2018.

Le Président du Sénat a, par la suite, réaffirmé son engagement à

bâtir avec le Président de l'Assemblée nationale un pouvoir législatif de qualité, tourné résolument vers la satisfaction des attentes des populations.

Il a rassuré son homologue quant à la bonne disposition du Sénat à assurer une navette de qualité dans l'examen et l'adoption des projets ou propositions de loi.

Monsieur Adama BICTOGO a remercié son hôte pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'aux membres de la délégation de l'Assemblée nationale. Il a profité de l'occasion pour remercier le Président du Sénat pour la visite effectuée au lendemain de son élection à l'Assemblée nationale.

Le Président de l'Assemblée nationale a situé le cadre de la séance du jour qui s'inscrit dans la dynamique du renforcement des relations entre les deux chambres du Parlement qui doivent collaborer en symbiose et en parfaite intelligence avec l'Exécutif

pour le bien-être des populations.

Le Président Adama BICTOGO a saisi l'occasion pour adresser au Président du Sénat, une invitation en vue d'effectuer une visite à l'Assemblée nationale. Le Président Jeannot AHOUSOU-KOUADIO en a pris bonne note et une date sera fixée d'un commun accord.

Au cours des échanges, les deux parties ont abordé plusieurs points au nombre desquels :

- la formalisation d'un cadre de concertation entre les deux chambres ; et
- l'élaboration conjointe des textes intéressant les deux chambres, notamment le Règlement du Congrès et le code de déontologie des Parlementaires.

Au terme des échanges, les Députés et les Sénateurs ont décidé de renforcer davantage leur collaboration et ont mis en place des groupes de travail pour chacun des sujets arrêtés.

Fait à Yamoussoukro, le 28 septembre 2022

Pour l'Assemblée nationale

M. Diomandé Aboubacar S.
Secrétaire Général

Pour le Sénat

M. Georges AMANGOUA
Secrétaire Général



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Les femmes parlementaires membres de l'APF renforcent leurs capacités sur les VBG en zone de conflits et de terrorisme

Durant les deux jours, les femmes élues et membres de l'Assemblée francophone ont réfléchi sur cette question.

Au titre des présentations, le Spécialiste programme ONUFEMMES, M. Yacouba Doumbia, a exposé sur l'expérience de l'ONUFEMMES en Côte d'Ivoire à travers la résolution 1325. Il a indiqué que l'institution onusienne avait pour objectif de faire respecter les droits des femmes avant, pendant et après les conflits. Aussi, a-t-il mis l'accent sur les quatre (04) piliers de la résolution, à savoir :

- Accroître la participation des femmes dans la prise des décisions les concernant au niveau national, régional et international ainsi que leur participation dans les opérations de maintien de la paix ;
- Protéger les femmes et les filles des violences qui passent par la poursuite et la répression des acteurs de

ces violences ;

- Prévenir par la promotion des droits des femmes et des filles les violences faites aux femmes et filles ;
- Poursuivre le secours et le redressement de celles-ci en leur fournissant une juste réparation.

En outre, le conférencier a décrit le dispositif déployé par ONUFEMMES au niveau local pour la mise en œuvre des prescriptions de la résolution et pour la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix, de prévention de conflits et de reconstruction communautaire.

Quant à Mme Fatima Maïga, Présidente des femmes leaders Nord, Sud et Centre du Mali (NSC), elle a fait une présentation du contexte malien et son implication dans la sta-

bilité régionale et la participation des femmes comme actrices de paix et de développement dans un pays en sortie de crise.

Elle a fait une description cartographique des zones à risque de conflits dans la sous-région avec les différentes forces belligérantes constituées d'armées régulières notamment les Forces armées maliennes et les forces étrangères dont l'armée américaine, l'armée française et par-

La stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre intègre cinq axes

lez des forces régulières de soutien, des terroristes et des djihadistes.

Ensuite, Madame Maïga a fait un rappel historique de l'évolution de l'organisation politique du Mali en partant de l'empire du Mali. Il a indiqué que la crise actuelle que vit le pays est une crise structurelle. Et que, les facteurs qui militent en faveur de cette crise se résument en l'absence de justice et la fragilisation de l'État de droit.

Madame Merita Gashi, Adjointe au Procureur d'État de la République de Kosovo, quant à elle, a présenté la situation des violences faites aux femmes en République du Kosovo. Elle a décrit le bilan sombre de la guerre au Kosovo qui a duré 22 ans, fait 13.000 morts et 20.000 cas de femmes victimes de viol. Aussi, la kosovar a-t-elle expliqué les difficultés auxquelles fait face la justice pour sanctionner certains auteurs réfugiés en Serbie et qui bénéficient de la protection de ce pays. Pour ce qui est des mesures prises en faveur des victimes, elle a précisé que sur 3000 femmes violées et prises en charge, seules 85 parmi elles ont pu bénéficier d'un procès.

Monsieur Berthe Nanourou, Officier à la retraite, Coordonnateur Adjoint de l'ONG Coordination Africaine des droits de l'Homme pour l'Armée, et Madame Bessi Assiri Josiane, Inspecteur d'Éducation spécialisée du ministère ivoirien de la Femme, ont présenté les modalités et mécanismes de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire ainsi que les actions menées par le ministère ivoirien de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Ils ont tous deux fait l'état des lieux, détaillé de la situation de la prévention et de la réponse du gouvernement ivoirien, en décrivant le dispositif mis en place par la Côte d'Ivoire. Celui-ci se décline dans la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre et celle faite aux

femmes, élaborée en 2012. Cette stratégie intègre cinq axes d'actions du gouvernement dont :

- La prise en charge des femmes et des filles victimes de violence en situation de conflit par la mise en œuvre d'un certain nombre de moyens et d'outils, à savoir l'assistance sanitaire, l'appui social et psychologique, les centres d'accueil ... ;
- La lutte contre l'impunité des crimes de violence commis sur les femmes et des filles en situation de conflit et ou extrémisme violent ;
- La coordination des actions de prise en charge des femmes victimes de violence ;
- La prévention de la vulnérabilité

des femmes et des filles dans une situation de conflit permettant la mise en place d'instruments qui intègrent la sensibilisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs (forces armées de Côte d'Ivoire, société civile) et toutes les entités de la population concernées par cette question.

Au sortir de ces deux jours de travaux, les participants ont salué la pertinence des thématiques débattues tout en souhaitant une plus grande implication des parlementaires dans les actions de sensibilisation, de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes ■



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



RÉGIMES JURIDIQUES DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

La CRSTE adopte deux importants projets de loi

La Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) a adopté, le mardi 18 octobre 2022, à l'Hémicycle, deux projets de loi relatifs aux régimes juridiques de la presse et de la communication audiovisuelle.

Devant les députés, l'émissaire du président de la République, le ministre de la Communication et de l'Economie numérique, Porte-parole du gouvernement, M Amadou Coulibaly, a défendu lesdits projets de loi.

Il s'agit du projet de loi modifiant la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant le régime juridique de la Presse et celui modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle.

Dans l'exposé des motifs du premier texte, le ministre en charge de la Communication a indiqué que la loi soumise à examen avait, en 2017, érigé le Conseil national de la Presse en une Autorité afin d'étendre son champ d'actions à la presse numérique. Mais à la pratique, son application a été difficile à cause des interprétations diverses de certaines de ses dispositions. « C'est pourquoi le présent texte vise à modifier seize articles de la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 », a fait savoir M. Amadou Coulibaly.

Ainsi, parmi les réajustements proposés se trouvent les Productions d'informations numériques (PIN) dont les modes de collecte et de diffusion de l'information échappent à l'Autorité nationale de la Presse (ANP). Aussi, le projet de loi entend-il clarifier la disposition relative au critère de dix années d'expérience professionnelle requise pour occuper le poste de Directeur de publication. Désormais le nombre d'années d'expérience requis pour être Directeur de publication est de cinq ans.

Les débats qui ont suivi les exposés du ministre se sont d'abord heurtés à la volonté de certains députés de voir les deux projets de loi être « purement et simplement » retirés car « liberticides », les ont-ils jugés.

Face à ces allégations, l'émissaire du président de la République a sorti le rapport 2022 de Reporters sans Frontière (RSF) qui classe la Côte d'Ivoire dans une position confortable en matière de liberté de la presse. En effet, de la 69^e place, la Côte d'Ivoire occupe à ce jour, la 37^e place selon RSF, a indiqué M Amadou Coulibaly.

Et c'est pour continuer à assainir le milieu de la presse en « l'étendant au domaine du numérique, que le débat doit avoir lieu », a-t-il précisé.

Des amendements et propositions d'amendements ont été faits aux textes. Certains ont été acceptés. En dehors de quelques débats sur la forme et le fond, les deux projets de loi ont été adoptés à la majorité des députés de la CRSTE présents.

Avec cette adoption et en attendant le vote définitif de la plénière, il faut relever la nécessité, désormais, pour les diffuseurs d'informations sur les réseaux sociaux de se conformer aux règles de l'éthique et de la déontologie comme c'est le cas pour tous les autres médias. Les contrevenants devront subir les rigueurs de la loi qui vont des amendes à une peine d'emprisonnement en passant par la suspension du média incriminé.

Cette séance, conduite par le président de la commission, monsieur Emile Guirieoulou, a réuni pendant environ cinq heures trente minutes, 23 députés sur les 41 membres. 5 étant excusés ■

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



La CAGI vote à l'unanimité la modification de six articles pour lutter efficacement contre la cybercriminalité

La Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI) a adopté, à l'unanimité, lors de ses travaux de mercredi 23 novembre 2022, à l'hémicycle, un projet de loi modifiant six articles de la loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité.

L'Etat ivoirien a décidé de durcir la répression contre la cybercriminalité. Pour ce faire, le gouvernement a dépêché le ministre de la Communication et de l'Économie numérique, Amadou Coulibaly, auprès de l'Assemblée nationale en cet après-midi de mercredi.

L'émissaire du gouvernement était porteur du projet de loi modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité qu'il devait défendre devant 25 députés sur les 41 que comprend la CAGI présidée par Monsieur Méité Ben Abdoulaye.

Dans son exposé, le ministre Amadou Coulibaly a argumenté que face à la montée de la cyberdélinquance dans le monde, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont convenu, en août 2011, d'une riposte concertée, à travers l'adoption de la directive

de la CEDEAO portant lutte contre la cybercriminalité. La Côte d'Ivoire a traduit en acte cette directive par l'adoption en 2013, de la loi n°2013-451 du 19 juin 2013.

Toutefois, et selon le ministre, cette loi en vigueur en Côte d'Ivoire, ne réprime que certaines catégories d'infractions, et, le dispositif répressif comporte des peines privatives de liberté et des peines d'amende qui se révèlent peu dissuasives aujourd'hui. Pour le ministre Coulibaly, il convient de durcir la législation en faisant passer du simple au double les peines maximales d'emprisonnement liées aux atteintes à la dignité humaine, à l'honneur, à la propriété intellectuelle et à tous autres agissements illicites au moyen des TIC.

Ainsi, l'article 17 ancien, par exemple, prévoyait-il un emprisonnement d'un à trois ans, « quiconque possède intentionnellement une image ou une

représentation présentant un caractère pornographique infantile dans un système d'information ou dans un moyen de stockage de données informatiques ». L'article 17 nouveau fait passer la peine d'emprisonnement d'un à six ans.

A la suite de la présentation du projet de loi, les députés, tout en reconnaissant la justesse des mesures proposées pour faire face à la menace que constitue la cybercriminalité, ont toutefois invité le gouvernement à mettre l'accent sur la sensibilisation. Les élus de la Nation ont, par ailleurs, souhaité que les nouvelles mesures ne servent pas de prétexte pour constituer un frein à la liberté d'expression.

Après une heure et demie de délibération, le projet de loi a été adopté à l'unanimité des députés membres de la CAGI ■

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Le projet de loi relatif à l'évaluation des politiques publiques adopté en seconde lecture par la Commission des Affaires Economiques et Financières

Les députés membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières ont adopté à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'évaluation des politiques publiques venu en seconde lecture. C'était le mercredi 23 novembre 2022, à la Rotonde du Palais de l'Assemblée nationale.

Cette relecture fait suite aux amendements apportés par le Sénat sur 7 articles. Il s'agit entre autres de l'article 20 qui stipulait : « un règlement déterminant les conditions et les modalités de la participation des parties prenantes au processus d'évaluation des politiques publiques est établi par décret. » Il est réécrit comme suit : « un décret détermine les conditions et les modalités de la participation

L'objectif visé par ce projet de loi est le respect et la promotion des bonnes pratiques édictées par la gestion axée sur les résultats auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré.

des parties prenantes au processus d'évaluation des politiques publiques. »

L'objectif visé par ce projet de loi est le respect et la promotion des bonnes pratiques édictées par la gestion axée sur les résultats auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré. Cette volonté s'est matérialisée dans la Constitution actuelle à travers la consécration du principe de bonne gouvernance avec pour corollaire l'évaluation des politiques publiques ■

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Trois projets de loi et le calendrier de la suite des travaux parlementaires adoptés en plénière

207 députés réunis en séance plénière, le mardi 25 octobre 2022, ont adopté, à l'unanimité, trois projets, ainsi que le calendrier de la suite des travaux parlementaires pour la session ordinaire 2022.

Il s'agit des projets de loi :

- relatif à l'absence et à la disparition ;
- portant Code de l'Aviation Civile ;
- portant ratification de l'ordonnance n°2021-432 du 8 septembre 2021 portant règles applicables en matière de transport intelligent.

1- Le projet de loi relatif à l'absence et à la disparition

Il innove en donnant notamment une définition plus claire et plus précise de l'absence et la disparition, ainsi que la démarche et la procédure à suivre face à cette situation. De plus, ce projet de loi apporte plus de visibilité et de clarté aux régimes juridiques actuels relatifs à l'absence et à la disparition. Toute chose qui permet que ces régimes ne soient plus fondus dans la loi sur l'état civil, qui en réalité, ne traite que d'une partie des conséquences de la situation de l'absent et du disparu, à savoir la transcription du jugement déclaratif de décès dans le registre approprié.

2- Le projet de loi portant Code de l'Aviation Civile

Ce texte a pour objet d'améliorer la capacité de supervision de la sécurité, de la sûreté de l'aviation civile,

et d'assurer le développement du transport aérien.

Le projet de loi portant Code de l'Aviation Civile permettra plus spécifiquement de :

- remédier aux insuffisances institutionnelles du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents et incidents de l'Aviation Civile (BEA) en l'érigeant en une autorité indépendante d'enquêtes-accidents ;
- établir l'indépendance du BEA par rapport à toute entité ou organisme de l'aviation qui pourrait entraver la conduite ou l'objectivité de l'enquête conformément aux exigences de l'OACI ;
- doter le Bureau d'Enquêtes Accidents de moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

3- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-432 du 8 septembre 2021 portant règles applicables en matière de transport intelligent

Cette ordonnance vise à déterminer les règles applicables en matière de transport intelligent. Singulièrement, elle permettra de réaliser la gestion électronique des infrastructures à la réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique à travers la vidéo verbalisation, la gestion automatisée du trafic et l'information en temps réel des usagers.

Quant au calendrier réaménagé de la suite des travaux parlementaires, il est composé de 44 projets de loi. Il couvre la période du 31 octobre au 29 décembre 2022 et est réparti comme suit :

- 12 projets de loi de ratification d'ordonnances ;
- 18 projets de loi ordinaires ;
- 14 projets de loi autorisant le Président de la République à ratifier des conventions.

Conduite par le Président Adama Bictogo, cette plénière a, par ailleurs, vu les députés procéder au remplacement de certains membres du Bureau et d'une Commission permanente. Ceci, pour tenir compte des cas de députés appelés à d'autres fonctions. Il s'agit de :

- Monsieur Adama Bictogo actuel Président de l'Assemblée nationale, remplacé par Monsieur Woi Mela Gaston au poste de Vice-président ;
- Monsieur Kra Paulin, actuel Président de la Commission de l'Évaluation des Politiques Publiques, remplacé par Monsieur Sangaré Yacouba au poste de Secrétaire du Bureau ;
- Monsieur Famoussa Coulibaly, actuel Conseiller du Président de l'Assemblée nationale, remplacé par Monsieur Camara Thomas au poste de Président de la Commission des Relations Extérieures ■

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Des parlementaires du Niger en immersion à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), Jean-Claude Coulibaly, a été reçu en audience, le jeudi 20 octobre 2022, par le Président de l'Assemblée nationale.

« **R**ôle de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire dans la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et appui aux parlements nationaux des pays membres du REPAM-CDS » et « Le terrorisme dans le Sahel : stratégie nigérienne de lutte contre le terrorisme », tels sont les thèmes des deux communications développées respectivement par les parties ivoirienne et nigérienne.

Dans la première communication présentée par le député Tchou Michel Tiboué, il ressort que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est née à la suite des troubles politiques successives que la Côte d'Ivoire a connus en 1999 (coup d'Etat), en septembre 2002 (la rébellion) et en 2010 (la crise postélectorale). La RSS vise à rétablir la paix, l'unité et la stabilité. Pour y parvenir, elle a été fondée sur six piliers qui sont l'Etat de droit et les relations internationales, la reconstruction post-crise, la dimension humaine et sociale, la gouvernance économique, la sécurité

nationale et le contrôle démocratique. Concernant la sécurité et la défense, 108 réformes ont été identifiées et mises en œuvre, a indiqué le communicant. L'Assemblée nationale qui siège au Conseil consultatif logé au sein du Conseil national de sécurité qui pilote la RSS, est représentée par le président de la Commission Sécurité et Défense. « Agissant dans le cadre de ses missions constitution-

108 réformes ont été identifiées et mises en œuvre

nnelles, l'Assemblée nationale joue sa partition dans la Réforme du Secteur de la Sécurité à travers ses six Commissions permanentes », a soutenu M. Tchou Michel. « Elle s'appuie sur son représentant au sein du Groupe consultatif pour se saisir au fur et à mesure de l'état d'avancement du processus », a-t-il précisé.

A la suite de l'ivoirien, c'est la par-

lementaire nigérienne, Mme Lantana Oumarou, qui a pris la parole pour exposer sur le deuxième thème. D'entrée, elle a souligné que la situation sécuritaire au Niger est préoccupante. Toutefois, et, malgré les obstacles, des efforts sont faits dans un cadre institutionnel de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Le cadre institutionnel se caractérise, entre autres, par la mise en place d'un organe dénommé Conseil national de Sécurité qui a des démembrements dans les régions et les départements. « Le renseignement est aussi un instrument puissant qui aide le gouvernement nigérien dans la lutte contre le terrorisme », a indiqué Mme Oumarou ■



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



L'Assemblée nationale et le Sénat renforcent leur collaboration

Les membres du Bureau et ceux de la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale conduits par le Président Adama Bictogo ont eu une séance de travail avec leurs homologues du Sénat le 28 septembre 2022, à la fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette séance de travail, le Président de l'Assemblée nationale a dévoilé son objectif : « renforcer les relations entre les deux chambres du Parlement qui doivent collaborer en symbiose et en parfaite intelligence avec l'Exécutif pour le bien-être des populations ».

Le Président du Sénat, Monsieur Jeannot Ahoussou a, pour sa part, réaffirmé son engagement à bâtir avec le Président de l'Assemblée nationale un pouvoir législatif de qualité, tourné résolument vers la satisfaction des attentes des populations. Il a rassuré le Président Bictogo de la bonne disposition du Sénat à assurer une navette de qualité dans l'examen et l'adoption des projets et propositions de loi.

Après la cérémonie d'ouverture les

deux délégations ont fait le point sur les thèmes dont la prise en compte améliorera la qualité du travail législatif.

Il s'agit de la formalisation du cadre de concertation entre les deux chambres ; l'harmonisation du règlement des deux chambres ; le respect du code de déontologie des parlementaires ; la procédure d'élaboration du budget des deux chambres ; l'élaboration du règlement du Congrès ; la répartition des sièges et des cotisations dans les organisations interparlementaires ainsi que les modalités de représentation du Parlement ivoirien dans leurs instances décisionnelles ; les modalités de voyage des parlementaires ; la construction d'édifices neufs pour abriter les sièges de l'Assemblée nationale et du Sénat ; les modalités de suivi des protocoles.

Pour traiter ces thématiques, les deux chambres ont mis en place un secrétariat technique composé des Secrétaires généraux de l'Assemblée nationale et du Sénat et des commissions mixtes dont le travail a été remis le 15 novembre dernier.

Cette séance de travail entre l'Assemblée nationale et le Sénat est une première depuis l'instauration du bicamérisme en 2016 ■



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES



Le président Bictogo procède à une remise de véhicules aux membres du Bureau et à ceux de la Conférence des présidents

Le président de l'Assemblée nationale a, le lundi 24 octobre 2022, procédé à la remise de 17 véhicules de fonction aux membres du bureau de l'Assemblée nationale et à ceux de la Conférence des présidents.

Au cours de cette cérémonie, le président Bictogo a indiqué que cette remise fait suite à sa promesse de campagne de doter les membres des instances de l'Assemblée nationale de moyens de locomotion afin de faciliter l'accomplissement de leurs missions de représentation.

« Doter les membres de l'Assemblée nationale en matériel roulant a été l'un des engagements pris pendant ma campagne à la présidence de notre institution (...) après que j'ai fait valoir les attentes des députés, le président de la République a instruit son gouvernement à l'effet de nous accompagner ; ce qui permet aujourd'hui de nous équiper. Je peux vous rassurer que le Président Alas-

sane Ouattara a donné son accord de principe afin que nous puissions

Votre action de ce jour honore l'Assemblée nationale

bénéficier d'un cadre de travail à la dimension de l'institution », a fait savoir le président de l'Assemblée nationale. Qui a ajouté : « Ces véhicules préparent la mise en exécution des projets contenus dans notre vision. Ces projets visent essentiellement à hisser l'Assemblée nationale au rang des Assemblées nationales qui comptent ».

Le porte-parole des récipiendaires, le député Olivier Akoto Kouassi, a au nom de ses collègues, remercié le président Adama Bictogo pour ses efforts en faveur de l'amélioration des conditions de travail des parlementaires depuis son élection au perchoir. « Votre action de ce jour honore l'Assemblée nationale. Votre promesse de rétablir nos droits n'a jamais fait l'objet d'un doute. Avec la remise des véhicules de fonction, vous facilitez la mobilité des députés que nous sommes et nous saluons votre vision et l'esprit de solidarité que vous prônez ». Et de conclure, dans une ambiance empreinte de fraternité : « Vous êtes un bon père de famille (...) Nous pouvons vous rassurer que les véhicules seront traités avec grand soin » ■



M. Thomas Camara, Président de la Commission des Relations Extérieures (CRE)



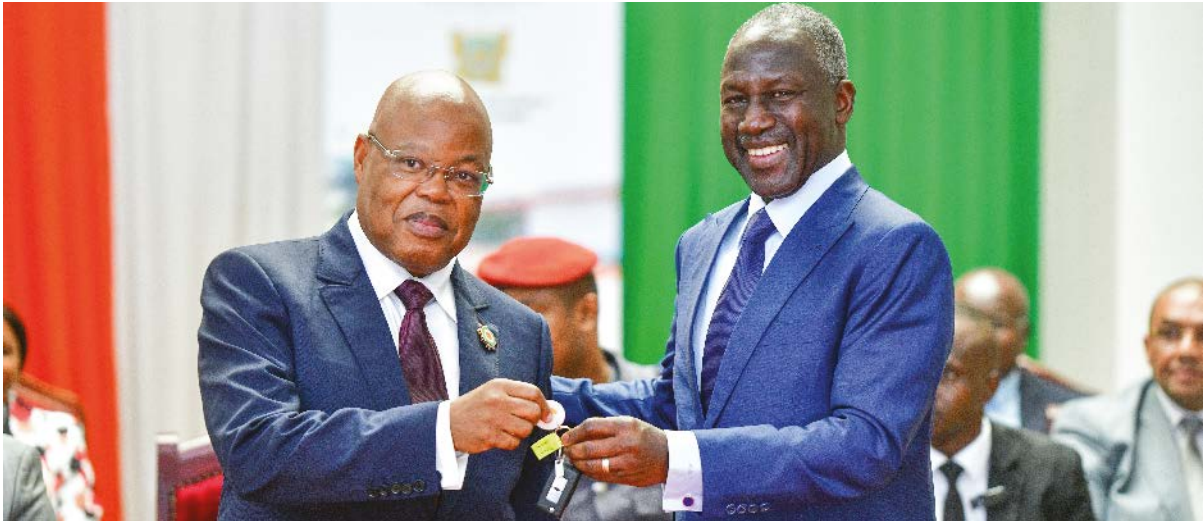
Traoré Mariame, Secrétaire de Bureau



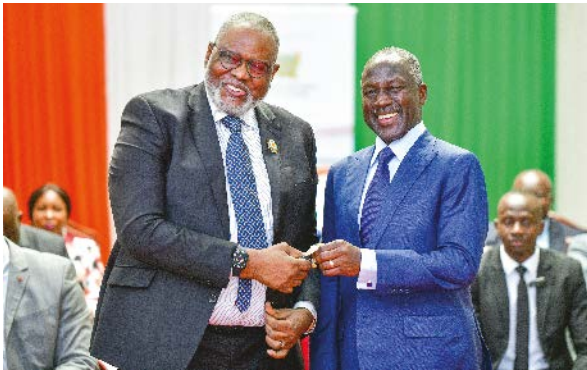
Hubert OULAYE, Président du Groupe Parlementaire PPA-CI



Aké Aké-Bié Marie, Secrétaire de bureau. (dans la voiture avec le PAN)



Doh Simon Président du groupe Parlementaire PDCI-RDA



Issouf TRAORÉ, Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)



Emile GUIRIÉLOU, Président de la Commission de la Recherche de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)



OULAYES Yao François, Secrétaire de bureau



Akoto Yao Olivier, Secrétaire de bureau



Kassi Ahoubé Josephine, Secrétaire de bureau.



Sery Pascal, Président du Groupe Parlementaire UDPCI



Agenda



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Adama Bictogo renforce l'axe Abidjan-Caire

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a accordé le lundi 05 septembre 2022, une audience à Son Excellence Monsieur Wael Badawi, ambassadeur d'Egypte accrédité en Côte d'Ivoire.

Au sortir de cette audience, SEM. Wael Badawi a indiqué que cette rencontre s'effectue dans le cadre de l'engagement que les deux Institutions ont pris de renforcer leurs liens de coopération. « Il y a eu une visite au mois de février dernier. Le président de la commission des relations avec l'Afrique de notre Assemblée nationale avait, à cette occasion, rencontré le Président Adama Bictogo », a précisé le diplomate égyptien avant d'ajouter que lors de ladite rencontre, les deux personnalités s'étaient engagées à renforcer les liens de coopération entre leurs Institutions parlementaires dans plusieurs domaines. « C'est pour aussi faire le suivi de ces engagements que je suis venu rendre

visite au Président Adama Bictogo », a conclu le diplomate égyptien.

Il faut noter que les échanges de

coopération entre l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et l'Assemblée nationale d'Egypte portent sur plusieurs domaines ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



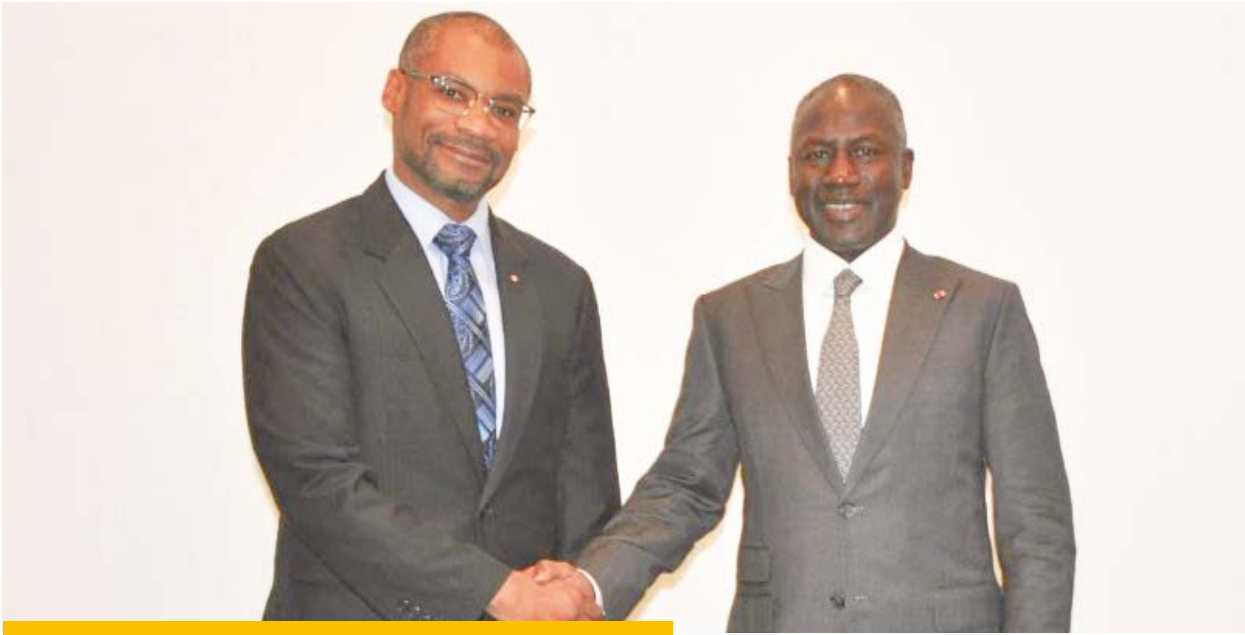
Le président Adama Bictogo a reçu en audience l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Son Excellence Madame Catherine Brooker, ambassadeur de Grande-Bretagne en Côte d'Ivoire, a été reçue en audience le jeudi 29 septembre 2022, par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo.

Aux micros des journalistes, l'ambassadeur Britannique a indiqué que cette visite de courtoisie a été l'occasion de remercier le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, pour le soutien apporté lors des obsèques de la Reine Elizabeth II. « Nous avons également échangé sur les opportunités de collaboration avec le groupe d'amitié parlementaire Côte d'Ivoire-Grande-Bretagne ; Notamment dans le domaine du commerce, de l'économie, de l'environnement et de l'industrie », a-t-elle rajouté ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Le président de l'Assemblée nationale et le Canada tissent de nouvelles toiles pour les jeunes

Le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo a reçu en audience, le jeudi 29 septembre 2022, à son cabinet, Monsieur Aderson Blanc, ambassadeur du Canada accrédité en Côte d'Ivoire.

Au sortir de cette audience, le diplomate canadien a indiqué que « la Côte d'Ivoire et le Canada entretiennent de bonnes relations d'amitié que nous visons à renforcer. Dans ce sens, avec le Président Bictogo, nous avons échangé principalement sur la question de la formation des jeunes et sur les opportunités de formations destinées aux jeunes.

Aussi, il a été question de partage de connaissances et de rapprochement entre nos deux parlements ainsi que la possibilité d'explorer des partenariats à cet égard. » Précisons que dans le souci du renforcement de la diplomatie parlementaire et des relations entre parlements, le président Adama Bictogo a procédé à la mise en place de 49 groupes d'amitié entre l'Assemblée nationale de Côte

d'Ivoire et différents parlements à travers le monde, en juillet 2022. Le Groupe d'amitié Côte d'Ivoire-

Canada est présidé par le Député Jean-Louis Billon ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Adama Bictogo reçoit les civilités du nouvel Ambassadeur de l'Union Européenne

Le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a accordé une audience, en fin d'après-midi de le jeudi 29 Septembre 2022, à Son Excellence Madame Francesca Di Mauro, ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire.

A sa sortie d'audience, la diplomate européenne a dit être venue présenter ses civilités au président de l'Assemblée nationale suite à sa récente nomination en qualité d'Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire. Elle a rappelé l'excellence des relations multiformes entre les deux pays qu'il va falloir, toutefois, améliorer, et cela, dans divers domaines tels la cacao-culture, le processus électoral, etc....

Par ailleurs, Madame Francesca Di Mauro a indiqué qu'elle a échangé avec le président de l'Assemblée nationale sur les défis actuels attendants à l'environnement, à l'économie et à la politique. La diplomate a ainsi fait savoir que son hôte et elle sont d'avis que les approches locales et internationales de solutions à ces défis qui se posent au monde, s'avèrent indispensables.

Pour sa part, le président Adama Bictogo, tout en saluant Madame

Aider l'exécutif dans la défense des droits de nos producteurs

Francesca Di Mauro pour « cette visite obéissant au principe de la courtoisie », s'est réjoui de la qualité

des échanges qui ont tourné autour de nombreux sujets d'actualité tel que la politique environnementale future à adopter face à la déforestation. Il a alors indiqué que l'Assemblée nationale « devrait à travers sa diplomatie parlementaire, aider l'exécutif dans la défense des droits de nos producteurs (...) », mais surtout « faire valoir le contexte ivoirien dans la mise en œuvre du processus de développement des produits durables » ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président de la Chambre Basse et l'Espagne sur des perspectives nouvelles

Adama Bictogo, a accordé le mardi 04 octobre 2022, une audience à SEM. Rafaël Soriano Ortiz, ambassadeur d'Espagne accrédité en Côte d'Ivoire.

Lors de cette audience, les deux personnalités ont échangé sur les perspectives nouvelles à même de renforcer la coopération existant entre leurs pays. A ce titre, SEM. Rafaël Soriano Ortiz a remercié le Président Adama Bictogo pour ses initiatives en vue d'une redynamisation des relations entre l'Assemblée nationale et le Congrès des députés, la chambre équivalente à l'Assemblée nationale en Côte d'Ivoire : « C'est une visite

de courtoisie. Je profite de la même occasion pour remercier le Président de l'Assemblée nationale de l'initiative qu'il a eue de créer un groupe d'amitié, Espagne-Côte d'Ivoire au sein de son Institution », a indiqué le diplomate espagnol à sa sortie de l'audience.

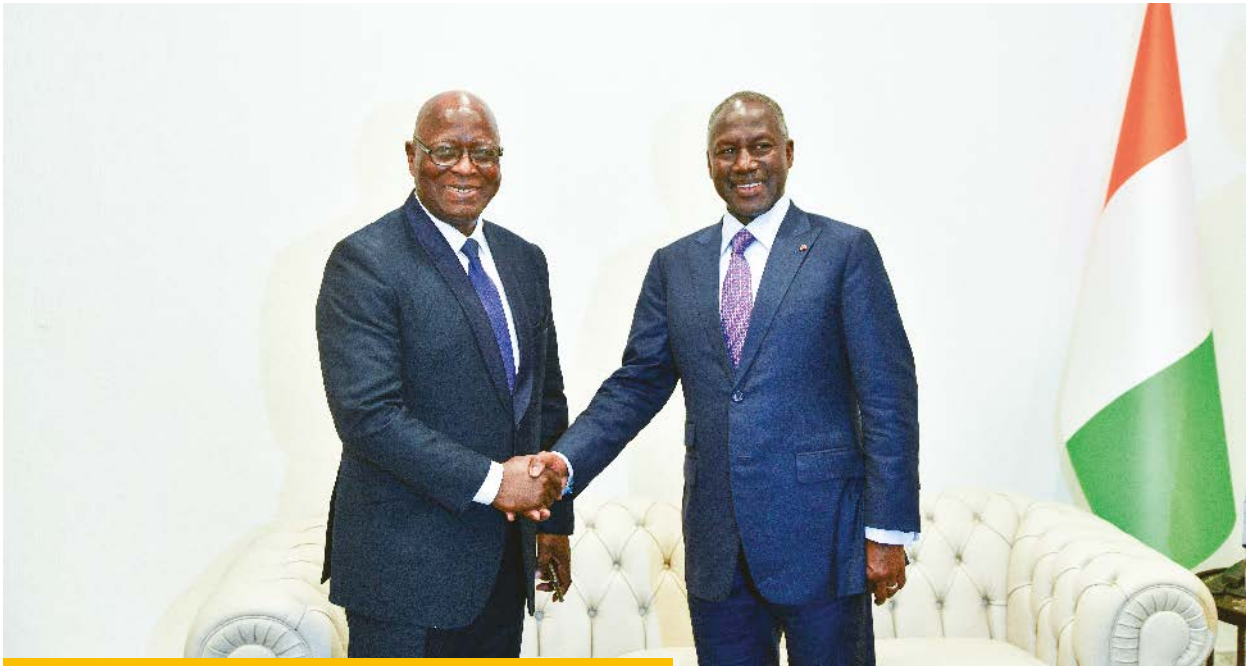
SEM. Rafael Soriano Ortiz était aussi porteur d'une lettre de la Présidente du Congrès des députés à l'attention du président Adama Bictogo.

Elle y a manifesté la volonté du Congrès des députés de contribuer à tisser des liens étroits de fraternité et de coopération entre les deux peuples. « Nous saisissons l'opportunité d'être plus présents en Côte d'Ivoire, et manifestons notre engagement à renforcer les relations bilatérales », écrit la Présidente du Congrès des députés.

Pour conclure, le diplomate espagnol a évoqué quelques domaines sur lesquels porteront les perspectives de la diplomatie parlementaire. Il s'agit, entre autres, d'envisager des échanges de procédures relatives au système de travail des différents parlements (Assemblée nationale et Sénat) ; de partager avec l'Assemblée nationale ivoirienne, les cadres législatifs de protection des femmes et des filles favorisant l'égalité des femmes ; de favoriser l'éducation technique et professionnelle au profit de la jeunesse ivoirienne ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Rencontre avec Idi Gado pour renforcer les relations parlementaires Sud-Sud

Le mercredi 05 octobre 2022, le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, a échangé avec le Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (UPA), Monsieur Idi Gado.

Au cours de cette audience, Monsieur Idi a salué la vision du Président Bictogo de redynamiser la diplomatie parlementaire. Par la même occasion, le Secrétaire Général a présenté les grandes ambitions de l'UPA tout en s'engageant à soutenir le Président Bictogo dans la mise en œuvre de sa vision. « Nous souhaitons que l'Assemblée nationale ivoirienne soit présente à nos prochaines conférences qui se tiendront très bientôt à Lomé et au Zimbabwe ».

Aussi a-t-il indiqué que ces deux conférences porteront sur le terrorisme et la violence faite aux femmes en politiques.

L'Union Parlementaire Africaine a pour mission de promouvoir la paix, la démocratie et le développement

durable dans les pays africains. A cet effet, elle collabore avec les Organisations internationales et les Institutions parlementaires nationales.

Notons que la Côte d'Ivoire est à l'initiative de la création de L'UPA, et qu'elle existe depuis 1976 ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président Adama Bictogo ouvre la voie de la coopération avec le Pakistan

Le Président Adama Bictogo, a accordé, le mercredi 05 octobre 2022, une audience à SEM. Manzoor Ahmad Chaudhry, Ambassadeur du Pakistan accrédité en Côte d'Ivoire.

Au sortir de l'audience, le diplomate pakistanais a indiqué avoir échangé avec son hôte, sur des sujets relatifs au renforcement de la coopération entre l'Assemblée nationale pakistanaise et l'Assemblée nationale ivoirienne. « Nous avons discuté de l'éventualité de créer un groupe d'amitié Côte d'Ivoire-Pakistan », a-t-il affirmé ■

L'Ambassadeur du Royaume de Belgique séduit par l'offensive diplomatique Ivoirienne

Adama Bictogo, a, dans le cadre de l'offensive diplomatique parlementaire amorcée, accordé une audience à Son Excellence Monsieur Michael Wimmer, Ambassadeur du Royaume de Belgique en Côte d'Ivoire. C'était le mercredi 5 Octobre 2022, en fin d'après-midi.



Au sortir de cette Audience, Monsieur Michael Wimmer a dit être « venu saluer le Président Adama Bictogo pour son élection à la tête du parlement ivoirien », mais surtout « le féliciter pour la création du groupe d'amitié ivoiro-belge » qui permettra de renforcer les échanges entre les deux pays.

Pour ce faire, le diplomate a fait part de la volonté du Président de l'Assemblée nationale de se rendre en Belgique afin « d'avoir un dialogue avec le Parlement Européen et le Parlement Belge car la Belgique est un membre fondateur de l'Union Européenne », confie le diplomate. Poursuivant, le Diplomate a égale-

ment confié que durant cet échange avec le Président de l'Assemblée nationale, un tour d'horizon a été fait sur les perspectives et enjeux économiques tant sur le plan national, régional que mondial. Lequel tour d'Horizon a permis de voir que « le partenariat entre la Côte d'Ivoire et la Belgique est solide », a-t-il fait savoir ■

AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président Adama BICTOGO échange avec le Président du Parlement de la Géorgie

En marge de son séjour de travail à Kigali, dans le cadre de la 145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Monsieur Adama Bictogo, a reçu en audience le Président du Parlement Géorgien, Monsieur Chalva Papouachvili.

Au sortir de cette audience, le Président du parlement Géorgien a tout d'abord exprimé sa joie et sa reconnaissance au Président Bictogo **pour le vote de la Côte d'Ivoire en faveur de son pays sur la question migratoire à laquelle son pays fait face depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne.**

« Cela démontre que nous épousons les mêmes valeurs », a-t-il indiqué. Ensuite, se prononçant sur l'aspect diplomatique des relations entre les deux pays, Monsieur Calvas Papouachvili a émis le souhait d'un partage d'expériences entre la Côte d'Ivoire et la Géorgie, notamment en matière de transformation et de réforme de l'Etat, d'économie et de tourisme.

Sur la question du vote de la Côte d'Ivoire en faveur du soutien à la

Géorgie, le Président de l'Assemblée nationale Adama Bictogo est clair : « La Géorgie fait face à un flux migratoire important. Et donc naturellement le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, a donné la position de la Côte d'Ivoire, en demandant de voter pour l'aide à la Géorgie, emprise aux conséquences de la guerre ». Aussi, le parlement a-t-il voté dans le même sens pour rester

conforme à la vision et à l'orientation donnée par le Président de la République. Surtout pour rester conforme à la charte de l'ONU. Sur cette base, la Côte d'Ivoire est très respectueuse des normes internationales. » En définitive, désireux d'établir une relation plus forte entre la Géorgie et la Côte d'Ivoire, les Présidents Bictogo et Chalva Papouachvili ont convenu de se revoir dans les prochains mois ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

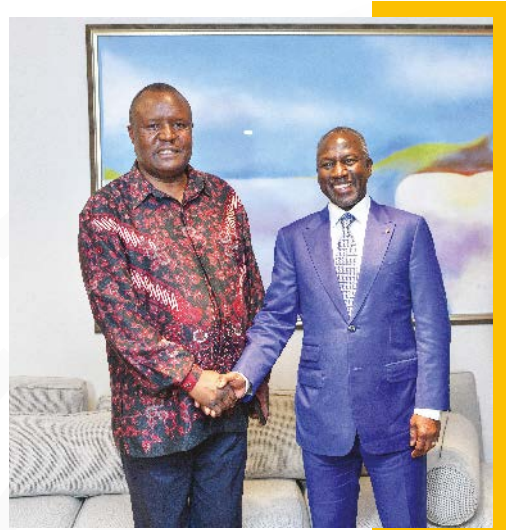


L'Assemblée nationale et le Parlement Panafricain solidifient leurs relations

En marge à l'Assemblée générale de l'Union Interparlementaire qui s'est tenu du 11 au 15 Octobre à Kigali, au Rwanda, le Président de la Chambre Basse a échangé avec Monsieur Fortune Charumbira, Président du Parlement Panafricain. C'était le Mercredi 12 Octobre 2022.

À sa sortie d'audience, Monsieur Fortune Charumbira affirme : « J'ai sollicité cette rencontre entre le Parlement de la Côte d'Ivoire et le Parlement Panafricain afin de renforcer la collaboration entre les deux parlements ». Pour lui, aucun parlement ne peut travailler en vase clos, raison pour laquelle son institution qui s'est donnée pour mission principale « d'offrir une plateforme aux peuples africains » entend bâtir « une collaboration franche avec les parlements nationaux ». En retour, le Président Bictogo s'est dit heureux de cet entretien.

« compte-tenu de la configuration mondiale actuelle et du nouvel ordre économique, et géopolitique, il est plus que jamais temps que la mutualisation de nos forces à l'intérieur du Parlement Africain puisse être une réalité et que nous puissions établir un pont ou consolider le pont qui existe déjà entre le Parlement Européen et le Parlement Africain, de même avec tous les autres parlements des autres continents », a-t-il proposé ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Bictogo en action pour positionner la Côte d'Ivoire dans les instances de décision de l'UIP

Le Premier responsable de l'Assemblée nationale ivoirienne, a échangé, au cours de l'audience qu'il lui a accordé le jeudi 13 octobre 2022, avec le Président de l'Union Interparlementaire (UIP), Duarte Pacheco.

C'était à Kigali (Rwanda), où se tiennent les assises de la 145^e Assemblée de l'institution parlementaire.

Au sortir de cette rencontre, Duarte Pacheco confie « Mes premiers mots sont des mots de remerciements à l'endroit de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire pour avoir honoré la 145^e Assemblée de l'UIP par sa participation aux présentes assises. Nous avons ici plusieurs chefs de parlement. C'est une formidable occasion d'échanges et de partage de points de vue sur des problématiques internationales qui affectent notre monde. Ensuite, j'ai aussi échangé avec le Président Bictogo sur le renforcement de la coopération entre l'UIP, les organisations multilatérales mondiales et le parlement ivoirien en vue d'apporter toute sorte de soutien utile au renforcement de la démocratie en Côte

d'Ivoire. Ceci est mon vœux et j'ai foi que nous nouerons des liens solides de coopération », a indiqué le Président de l'UIP.

Aux micros de la presse, le Président Bictogo a exprimé sa joie pour le retour de l'Assemblée nationale ivoirienne au sein de l'Union Interparlementaire. « Pendant quelques

années, la Côte d'Ivoire avait été absente de l'UIP. Un pays comme le nôtre, qui porte beaucoup d'ambitions, ne pouvait pas continuer d'être absent à des sommets aussi importants, où des décisions sont prises. La Côte d'Ivoire a donc repris sa place ■



AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Parrain des EBONY 2023

Le Président de l'Assemblée nationale confirme son engagement pour les journalistes

Le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), Jean-Claude Coulibaly, a été reçu en audience, le jeudi 20 octobre 2022, par le Président de l'Assemblée nationale.

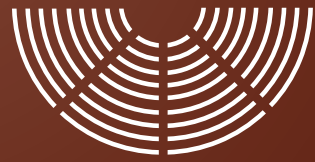
Le Président de la fédération des journalistes est venu porter à la connaissance du Président de l'Assemblée nationale, la tenue prochaine de la 24^e édition du « week-end des Ebony », une cérémonie de célébration de l'excellence du journalisme au cours de laquelle plusieurs prix de distinction sont attribués avec en toile de fond la reconnaissance du professionnalisme des journalistes.

« Au regard de l'intérêt qu'accorde le Président de l'Assemblée nationale à l'excellence, nous sommes venus solliciter son parrainage qu'il nous a accordé », a affirmé, avec satisfaction, le Président Coulibaly à sa sortie d'audience.





Interview



A portrait of Mouminatou Barry, a woman with long dark hair, wearing a yellow double-breasted jacket and hoop earrings. She is smiling slightly and has her arms crossed. The background is a blurred outdoor setting with a blue sky and some greenery. A dark red rectangular block is visible in the top right corner of the image.

Mouminatou Barry épouse DIABY

**Directrice des affaires extérieures et des relations
interparlementaires**

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE EST FONDÉE SUR TROIS PILIERS ESSENTIELS

Dans cet entretien, la Directrice des Affaires Extérieures et des Relations interparlementaires, cheville ouvrière de la mise en œuvre de la diplomatie parlementaire explique le processus de cette politique.

1- Vous êtes la Cheffe d'orchestre de la diplomatie parlementaire lancée par le Président de l'Assemblée nationale. Parlez-nous en gros des différents aspects de cette stratégie. (Il s'agit de débattre la politique de diplomatie parlementaire et les différents domaines visés)

La diplomatie parlementaire selon la vision du Président de l'Assemblée Nationale (PAN) se veut ambitieuse, offensive, performante et accessible à tous.

Elle est fondée sur 3 piliers :

- Le renforcement de la qualité des relations de coopération entre Parlements ;
- Le développement des Groupes d'Amitié Parlementaires et des réseaux ;
- Le rôle prépondérant des délégations au sein des organisations interparlementaires.

Pour mener à bien sa politique, le PAN échange régulièrement des correspondances avec ses homologues en visite officielle, en visite de courtoisie ou en visite de travail. Il effectue également des visites similaires dans les pays avec des centres d'intérêts bien définis.

Il établit par arrêts les groupes d'amitié et veille à leur bon fonctionnement en mettant à leur disposition les moyens nécessaires.

Il participe aux activités des Organisations Interparlementaires et veille à assurer la participation régulière et efficace des délégations ivoiriennes aux sessions et autres rencontres de ces organisations.

2- Depuis un moment nous voyons défilé les diplomates au

bureau du Président. Comment ces visites sont goupillées en amont?

Le Président de l'Assemblée nationale reçoit en audience des diplomates et autres personnalités et acteurs internationaux dans le cadre de ses fonctions.

Dans la majorité des cas, ces personnalités adressent une demande au Président soit par courrier, soit de façon verbale pendant des échanges avec lui à l'occasion de rencontres diverses.

Ces demandes sont enregistrées par son Cabinet et communiquées à notre Direction qui se charge de faire une programmation des audiences accordées par le Président en collaboration avec son Cabinet et les Services qui assistent les personnalités concernées. .

Une fois les audiences programmées, notre Direction se charge de leur préparation technique (fiches d'audience, point de coopération, biographie des personnalités reçues, éléments de langage, etc...) et veille au bon déroulement de l'audience à la date convenue.

A la fin de l'audience, un compte rendu est rédigé par notre Direction et soumis au Président.

3- Pouvez-vous nous faire le point des audiences et des voyages en ce qui concerne la diplomatie parlementaire depuis la prise de fonction du Président de l'Assemblée nationale?

Les activités internationales du Président de l'Assemblée nationale depuis son élection le 7 juin 2022 se déclinent comme suit :

- Au titre des voyages à l'extérieur

que ce soit pour des visites de travail ou d'amitié ou la participation à des rencontres internationales :

Du 23 au 24 juin 2022

Rabat (Maroc) Participation à la 28ème Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Du 28 au 29 juin 2022

Dakar (Sénégal) Participation du Président de l'Assemblée nationale à la clôture de la session parlementaire de l'Assemblée nationale du Sénégal en qualité d'invité d'honneur

Du 05 au 07 juillet 2022

Kigali (Rwanda). Participation du Président de l'Assemblée nationale à la 47ème session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF),

Du 24 au 29 juillet 2022

Cotonou (Benin) Participation du Président de l'Assemblée nationale à l'Assemblée générale biennale du Réseau des parlementaires africains contre la corruption de la région Afrique (APNAC- Afrique)

Du 20 au 25 septembre 2022

Paris (France) Visite de travail et d'amitié du Président de l'Assemblée nationale au parlement français

Du 11 au 15 octobre 2022

Kigali (Rwanda) Participation du Président de l'Assemblée nationale à la 145ème Assemblée et réunion connexes de l'Union Interparlementaire

Du 2 au 3 novembre 2022

Marrakech (Maroc) Participation du Président de l'Assemblée nationale à la réunion régionale Afrique Moyen-Orient du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP)

Du 9 au 13 novembre 2022

Paris (France) Participation du Président de l'Assemblée nationale au Forum de Paris sur la Paix

Du 4 au 6 décembre 2022
Marrakech (Maroc) Participation du
Président de l'Assemblée nationale
à la Conférence annuelle du Groupe
RENEW PAC EUROPE

- Au titre des personnalités reçues en
audience par le PAN, figurent :

SEM Anderson BLANC,
Ambassadeur du Canada en Côte
d'Ivoire ;

SEM Catherine BOOKER,
Ambassadeur de la Grande
Bretagne en Côte d'Ivoire ;

SEM Francesca DI MURO,
Ambassadeur de l'Union
Européenne ;

S.E.M Rafael Soriano ORTIZ,
Ambassadeur d'Espagne en Côte
d'Ivoire ;

M. IDI, Secrétaire Général de
l'Union Parlementaire Africaine (UPA) ;

S.E.M Manzoor Ahmad
CHAUDHRY, Ambassadeur du
Pakistan en Côte d'Ivoire ;

S.E.M JABER JARALLAH
MASOUD, Ambassadeur du Qatar
en Côte d'Ivoire ;

S.E.M RICHARD KEITH BELL,
Ambassadeur des Etats-Unis en
Côte d'Ivoire.

S.E.M IKKATAI Katsuya,
Ambassadeur du JAPON

S.E.M Zolani MTSHOTSHISA,
Ambassadeur de l'Afrique du Sud

S.E.M Anne LUGON-MOULIN,
Ambassadeur de Suisse

S.E.M Alexey SALTYKOV,
Ambassadeur de la Russie

S.E.M Jose Carlos de ARAUJO
LEITAO, Ambassadeur du Brésil en
Côte d'Ivoire

S.E.M Abdal Karim EWAIDA,
Ambassadeur de l'Etat de Palestine
en Côte d'Ivoire.

S.E.M Sailas THANGAL,
Ambassadeur de l'Inde en Côte
d'Ivoire.

S.E.M. WAN LI, Ambassadeur de la
Chine en Côte d'Ivoire

4- Parlez-nous un peu du rela- tionnel à l'étranger. Les prises de contact, la coordination entre vous et les services des pays hôtes

En général, nous établissons nos
contacts avec l'extérieur soit par le
biais de nos ambassadeurs dans les

différents pays et nos représentants
au sein des organisations internatio-
nales, soit par les ambassades ac-
créditées en Côte d'Ivoire. .

C'est donc à travers ces ambas-
sadeurs et représentants que notre
Direction peut communiquer avec
les acteurs internationaux. Ces com-
munications sont toujours faites par
voie officielle à travers des courriers
ou des notes diplomatiques.

J'aimerais en outre souligner que
notre Direction n'est pas la seule
impliquée dans la préparation et l'or-
ganisation des activités menées à
l'extérieur par l'Assemblée nationale.
Nous bénéficions en général de
l'assistance des autres directions et
particulièrement de l'appui du Chef
de Cabinet Adjoint, en charge du
Protocole, Monsieur KACOU Félix,
qui s'implique personnellement pour
les questions logistiques et protoco-
laires.

5- Les Groupes d'amitié ont été mis en place. Comment fonc- tionnent-ils concrètement?

Dès la mise en place des groupes
d'amitié, le Président de chaque
groupe convoque ses membres à
une réunion de prise de contact au
cours de laquelle ils sont informés
sur leur rôle et responsabilités et sur
la feuille de route relative au fonc-
tionnement du groupe.

Ensuite, le Groupe entre en contact
avec l'Ambassade du pays ami pour
l'informer de son existence et solli-
citer une audience afin de présenter
les membres du groupe et échan-
ger sur les modalités de mise en re-
lations avec les parlementaires du

pays concerné. Cette démarche se
fait par courrier (un courrier de de-
mande d'audience et un courrier de
transmission de la liste des membres
du groupe au Parlement ami).

L'étape suivante consiste à mener
des démarches auprès de l'Ambas-
sade et du parlement du pays ami
en vue d'effectuer une visite d'amitié
dans ledit pays ou de recevoir une
délégation parlementaire dudit pays
en Côte d'Ivoire.

Une fois que les relations avec les
Parlementaires du pays ami sont
bien établies, le groupe entre en
contact avec d'autres acteurs so-
ciopolitiques et économiques dudit
pays en vue d'une coopération plus
avancée dans différents secteurs.

Enfin le Groupe s'efforce de main-
tenir et d'approfondir ces relations
dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire.

6- Au départ, il y avait 49 Groupes d'amitié. La grande offensive du Président Adama BICTOGO a-t- elle fait grimper ce nombre?

Non, le nombre des groupes d'amitié
n'a pas évolué. Il y a juste eu quelques
changements au niveau des pays qui
ne possèdent pas de représentation
diplomatique ou consulaire en Côte
d'Ivoire. Ces pays ont été rempla-
cés par d'autres, la composition des
groupes est restée inchangée étant
donné que l'ensemble des Dépu-
tés a été pris en compte dans cette
composition.

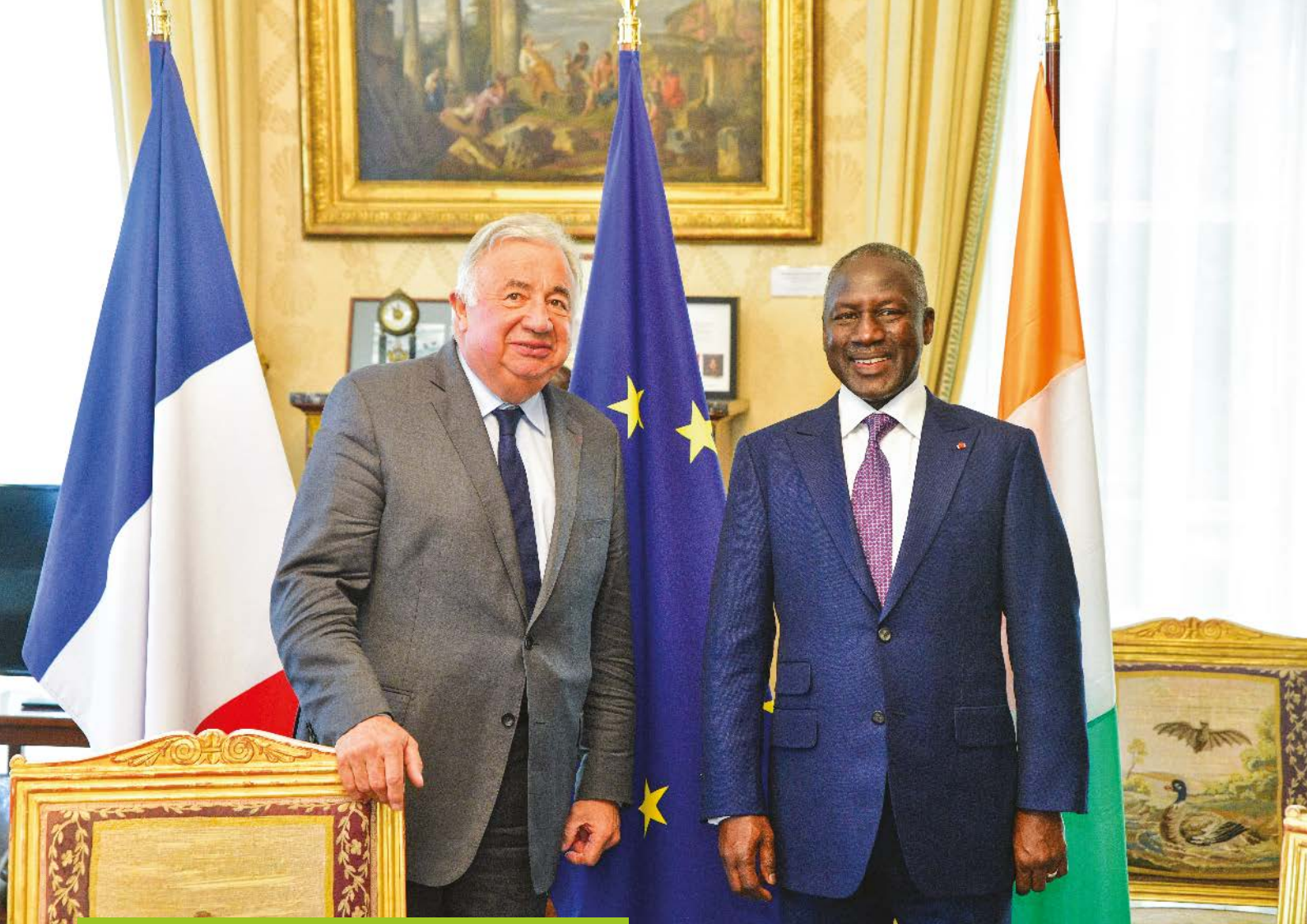
7- A combien sommes-nous au-
jourd'hui ? (Donner le nombre et citer
ces pays si possible avec des com-
mentaires) ■





Évènements





Au Sénat et au Parlement français

Objectif, consolider la coopération parlementaire entre Abidjan et Paris.

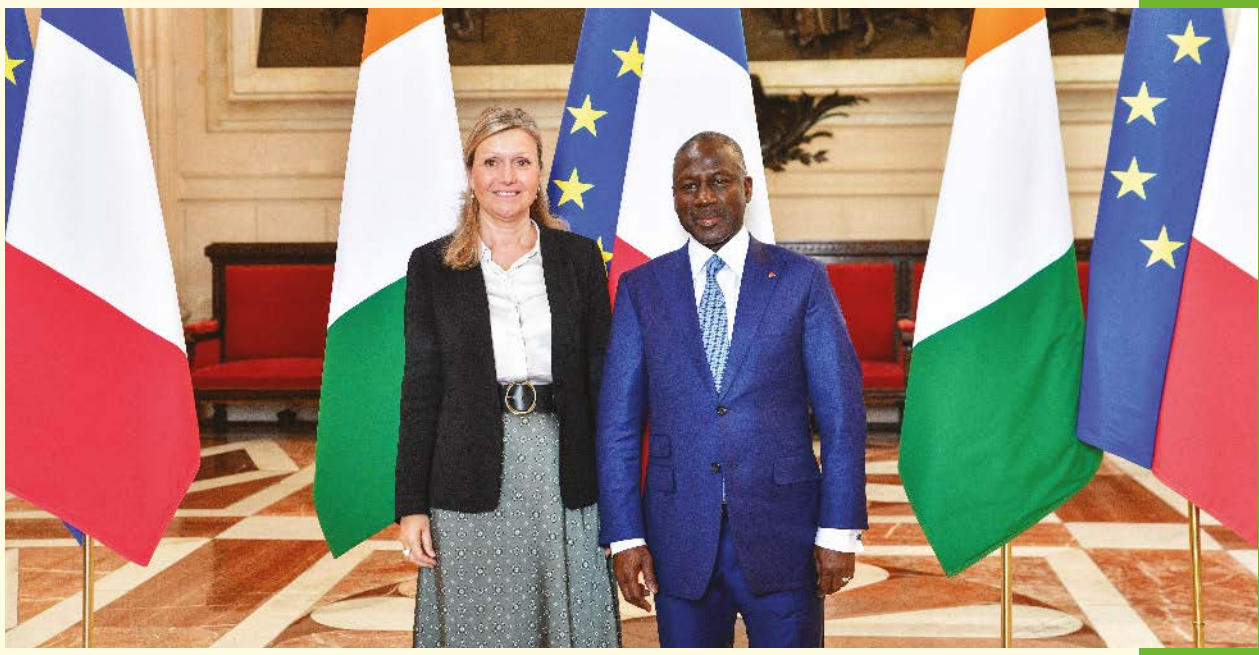
Le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a eu droit à un accueil très chaleureux le jeudi 22 septembre aux sièges du Sénat puis de l'Assemblée nationale français où il a été reçu respectivement par les président Gérard Larcher et Mme Yaël Braun-Pivet.

Monsieur Bictogo a débuté ses visites par le Sénat. Là-bas, il a été accueilli par le président de cette institution, Gérard Larcher, qui a exprimé sa joie de le recevoir. Une rencontre ponctuée par un tête-à-tête de plus d'une demi-heure entre les deux présidents d'institution au cours duquel les deux hommes ont fait le tour des questions liées à la sécurité, à la formation des jeunes, au climat, à la culture, des crises au Mali, en Guinée, au Burkina..., au renforcement des rela-

tions entre les deux institutions. « Un entretien très fructueux sur l'actualité et les sujets importants »

« Après la covid qui a bouleversé nos habitudes et nos économies, il y a cette guerre russo-ukrainienne. Nous nous retrouvons dans un nouvel ordre et face à cet ordre, il se présente à nous de nouveaux défis. Nous avons donc évoqué des solutions au regard de l'excellence des relations entre les présidents Emmanuel Macron et Alassane Ouattara, de renforcer nos liens. Vous savez que les liens entre





marquée par la restitution des biens du Bénin, nous avons souhaité que si cette loi venait à être votée qu'elle puisse cibler certains pays et intégrer la Côte d'Ivoire », a-t-il indiqué. Pour le président de l'Assemblée nationale, « cette visite jette un pont entre les deux institutions pour une collaboration forte. »

Dans l'après-midi Adama Bictogo a mis le cap sur le siège de l'Assemblée nationale où l'attendait son homologue Mme Yaël Braun-Pivet. Reçu au perron du palais bourbon, Monsieur Bictogo a eu un entretien enrichissant avec son homologue française. Ici aussi, il a été question

de sécurité et des crises qui secouent le monde. Le président Bictogo Adama et Mme Yaël Braun-Pivet ont partagé leur vision sur la coopération entre les deux institutions sœurs. « Nous nous sommes accordés sur le renforcement des liens qui existent entre nos deux pays. Nous avons convenu de travailler dans la vision pour accompagner nos deux pays dans la gestion de certaines crises que nous connaissons tous, au Mali, en Guinée et au Burkina. Nous avons convenu de mutualiser nos efforts et mener des réflexions pour être des forces de proposition pour nos deux pays », a confié.

Le président a aussi plaidé pour un engagement des sociétés françaises dans un partenariat gagnant-gagnant avec les partenaires ivoiriens. « La diplomatie parlementaire est un levier très important de notre politique. Avec le parlement français, nous avons l'ambition de renforcer nos liens de coopération. Des pistes existent. Nous avons aussi abordé la question de la loi qui pourrait être votée sur la restitution des œuvres culturelles. Ici aussi, nous avons suggéré que cela puisse intégrer la Côte d'Ivoire », a-t-il déclaré ■





Au siège de l'Assemblée parlementaire francophone à Paris Adama Bictogo plaide pour plus d'implication de l'Apf dans la résolution des crises

Le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a été reçu au siège de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Apf) le mercredi 21 septembre à Paris, par Monsieur Bruno Fuchs, secrétaire général parlementaire par intérim.

Une rencontre cordiale marquée par une séance de travail en présence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, Son Excellence Maurice Bandaman. Le président de l'Assemblée nationale a dit sa joie d'être dans « la maison commune ». « Je suis très heureux d'être ici. Ça fait toujours plaisir d'être dans la maison commune que représente le siège de l'Apf. Notre visite est une preuve que les relations entre la Côte d'Ivoire et l'Apf sont très bonnes. Nous avons présidé aux destinées de cette communauté au nom de la Côte d'Ivoire et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons travaillé. Nous nous rappelons encore les recommandations de la réunion de Kigali où nous avons abordé des sujets qui touchent notre jeunesse, qui, par manque de visibilité sur leur avenir, se tourne vers d'autres

espaces. Nous avons parlé du dérèglement climatique et l'impact de l'économie numérique dans nos sociétés », a confié le chef du parlement ivoirien. Les crises politiques, économiques et le chômage ont été au centre des échanges entre les deux

« il est bon que l'Apf puisse organiser des missions de haut niveau afin d'aider à la résolution de ses crises »

personnalités qui « doivent redéfinir les priorités de l'Apf », selon Adama Bictogo. « Face aux sujets aussi importants, il est important que l'Apf

joue un rôle important et son plan de cadrage doit en tenir compte à l'effet d'accompagner les gouvernements », a-t-il déclaré. Le président de l'Assemblée nationale a souhaité l'implication de l'Apf dans la résolution de certaines crises qui secouent la sous-région ouest africaine.

« Nous avons aussi abordé les crises qui secouent notre sous-région. L'Apf a un rôle à jouer dans la recherche de solutions dans les crises que nous connaissons au Mali, au Burkina et en Guinée. Vous savez qu'au Mali, il y a une crise interne, mais aussi une crise ivoiro-malienne relative à la situation de nos militaires. Ce qui crée une mauvaise ambiance, quand on sait que historiquement et culturellement la Côte d'Ivoire et le Mali ont, au-delà du voisinage, des liens de fraternité qui transcendent l'ensemble de nos problèmes. Sur



toutes ces questions, il est bon que l'Apf puisse organiser des missions de haut niveau afin d'aider à la résolution de ses crises », a-t-il proposé.

Bruno Fuchs a, quant à lui, salué l'implication de la Côte d'Ivoire dans la bonne marche de l'Apf. Il a félicité le président Bictogo pour sa participation active et très appréciée aux différentes réunions de l'Assemblée parlementaire francophone. Il a salué sa vision et pris note de ses recommandations pour le fonctionnement de l'institution. « Monsieur le président, je voudrais saluer l'action

de votre pays au sein de l'Apf. Et l'importance de la délégation ivoirienne illustre et symbolise l'importance de l'action et le poids que représente la Côte d'Ivoire. Au sein de l'Apf, la Côte d'Ivoire est un acteur fort, un acteur engagé qui compte énormément », a-t-il fait savoir.

Puis d'ajouter : « Sur le fond nous avons abordé la question de l'attractivité de l'espace francophone pour la jeunesse. Une partie de la jeunesse ne trouve plus dans l'espace francophone uniquement le partage de langue française et puis des valeurs démocratiques. Il faut

donc trouver aujourd'hui dans ce XXI^e siècle quels sont les leviers de l'attractivité. Il va falloir mettre en place un certain nombre de textes de loi, de mesures et d'ambitions qui vont faire qu'aujourd'hui un jeune à Bamako, à Abidjan et au Cambodge se disent que c'est l'espace francophone qui me plaît. J'ai pu noter à plusieurs reprises chez le président Adama Bictogo une vision assez claire et précise pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour nos jeunes », a-t-il conclu ■





Au Musée du Quai-branly en France

Le Président de l'Assemblée nationale annonce le retour du tambour Atchan

Au quatrième jour de son séjour en territoire français, le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a visité le vendredi 23 septembre 2022, le musée Quai Branly-Jacques Chirac de Paris où sont stockées plus de 140 pièces issues de la Côte d'Ivoire.

Le tambour Atchan des Ebrïé logé au musée Quai Branly-Jacques Chirac sera-t-il restitué à la Côte d'Ivoire ? Nous pouvons répondre par l'affirmative lorsque la procédure administrative du côté de Paris aboutit à la votation d'une loi Cadre par les parlementaires. C'est ce qu'a annoncé le président Adama Bictogo à la fin de la visite du musée ce vendredi. Il avait pour guide du jour, le président du musée lui-même, M. Emmanuel Kasarherou.

« Notre présence s'inscrit dans la proposition faite par le président Emmanuel Macron en 2017 lorsqu'il parlait de la restitution de certains objets aux pays africains », a annoncé M Adama Bictogo. « En venant ici, nous avons découvert la richesse africaine au plan culturel, mais en même temps cela nous a permis de découvrir le tambour Atchan qui fait l'objet d'éventuelle restitution », a-t-il poursuivi avant d'indiquer que le sujet fut évoqué la veille lors de son

entretien avec le président du Sénat, Gerard Larcher.

« Nos frères Atchan de la lagune Ebrïé peuvent se réjouir de savoir que le tambour fait juste l'objet de procédure administrative »

En la matière, lorsqu'un bien appartient à l'Etat, sa restitution doit faire l'objet d'une votation par le Parlement, a précisé le Président de l'Assemblée nationale qui a marqué son optimisme en ces termes : « Nos frères Atchan de la lagune Ebrïé peuvent se réjouir de savoir que le tambour fait juste l'objet de procédure administrative ».

Baptisé « Musée des civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques » avant 2016, le musée Quai Branly-Jacques Chirac est situé à Paris dans le 7ème arrondissement et fut fondé le 23 juin 2006 par l'ex président français Jacques Chirac. Il comprend plus de 370 000 pièces non européennes.

Le président du musée a manifesté sa joie de servir de guide à Monsieur Bictogo qui n'avait pas encore eu l'opportunité de visiter ce musée notamment dans sa composante Afrique.





Adama Bictogo (président de l'Assemblée nationale) aux Ivoiriens de la diaspora en France

« Rassemblez-vous pour la Côte d'Ivoire »

Le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, accompagné d'une forte délégation de députés issus de tous les bords politiques, a rencontré le samedi 25 septembre 2022 les Ivoiriens de la diaspora en France.

Depuis son élection portée par l'ensemble des partis politiques de Côte d'Ivoire siégeant au parlement, le premier responsable du Législatif a voulu présenter ce tableau aux Ivoiriens de France. « Je suis très heureux d'être ici devant vous avec mes frères le Pr. Maurice Kacou Guikahué du Pdc, le Pr. Hubert Oulai du PPA-CI. Nous sommes venus vous dire que le vivre-ensemble est possible et que la réconciliation est en marche dans notre pays », a-t-il déclaré. Puis d'expliquer : « Mon élection est le fait du Président Alassane Ouattara et des présidents Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo. C'est historique et inédit dans l'histoire de notre pays. C'est la preuve surtout que le dialogue politique instruit par le président de la République, Alassane Ouattara, porte des fruits et vous l'avez constaté récemment avec les

nouvelles mesures prises la veille de l'indépendance. » Par conséquent,

l'Assemblée nationale, le parlement doit être le moteur de la cohésion sociale

pour le président de l'Assemblée nationale, le parlement doit être le moteur de la cohésion sociale. Il a appelé les Ivoiriens de France à ne pas rester à l'écart de ce nouvel élan pour la réconciliation. « Nous devons tous nous engager dans le processus de réconciliation. Ce n'est certes pas quelque chose que nous allons avoir du jour au lendemain, mais nous devons résolument y aller ; pour nous, nos enfants et la Côte d'Ivoire. Ce qui

fait vivre un homme, c'est l'espoir et la conviction qu'on doit y arriver et on va y arriver. Nous n'avons pas le droit de laisser aux prochaines générations une Côte d'Ivoire déchirée. Je vous appelle à vous rassembler pour la Côte d'Ivoire », a-t-il mobilisé.

Le président de l'Assemblée nationale a aussi présenté sa vision pour l'institution qu'il dirige. Il s'est engagé à faire du parlement un instrument d'intérêt public accessible aux populations et engagé dans la promotion des valeurs. Il a expliqué les raisons de sa présence au parlement et au sénat français. « Notre visite s'inscrit dans le cadre de la diplomatie parlementaire qui est un axe important de notre politique de gouvernance. Nous avons parlé de renforcement des relations bilatérales en matière d'économie, d'éducation, de formation, de sécurité et de partenariat économique entre les sociétés françaises et



ivoiriennes. A ce propos je voudrais saluer Son Excellence Monsieur Maurice Bandaman, ambassadeur de la République Côte d'Ivoire près la France pour sa disponibilité et le travail remarquable accompli ». Adama Bictogo a fait l'étalage des conséquences de la guerre russo-ukrainienne qui a un impact considérable sur les économies africaines voire mondiales. « La cherté de la vie est une résultante de cette guerre. Et c'est pour répondre à

l'inflation causée que le président de la République a décidé de revaloriser la situation sociale des fonctionnaires et agents de l'Etat. Il faut saluer à sa juste valeur le geste du président de la République qui reste à l'écoute et est très attentifs aux préoccupations des Ivoiriens », a-t-il fait savoir.

Les Ivoiriens de la diaspora ont profité de cette occasion pour égrener les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il s'agit essentielle-

ment de leur représentativité dans les institutions de la République, notamment au Sénat, à l'Assemblée nationale et au Conseil économique, social et environnemental. Ils souhaitent la construction d'un centre culturel qui accueillera les rencontres et festivités diverses de la diaspora, une révision du décret relatif à l'âge des véhicules importés, la révision du taux d'intérêt des banques qu'ils jugent excessivement élevé, l'intégration des artistes exilés et parmi eux l'admission des sexagénaires à la rente viagère et des facilités dans l'obtention des agréments du commerce international, notamment pour les denrées alimentaires. Sur ce dernier point, la diaspora souligne qu'à cause des difficultés rencontrées dans l'exportation des denrées alimentaires provenant de Côte d'Ivoire, chinois ont le leadership en la matière sur les marchés français.

A toutes ces préoccupations, le président de l'Assemblée nationale a proposé des solutions et pris note. « Je vous rassure que je ferai ce qui est à mon pouvoir. J'ai pris bonne note, nous reviendrons vers vous pour ce qui est possible de faire », a-t-il conclu ■





En mouvement





Forum de Paris sur la paix

Adama Bictogo plaide pour un monde plus égalitaire

Le président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, a exhorté les participants au Forum de Paris sur la paix à promouvoir un monde égalitaire en mettant l'Afrique au cœur des décisions. C'était lors de son allocution le samedi 12 novembre 2022, à Paris, à l'occasion de la deuxième journée du Forum de Paris sur la paix organisé sur le thème : « Surmonter la multi crise ».

Cette rencontre vise à favoriser une unité mondiale autour de normes communes face à des enjeux comme le changement climatique, la Covid-19, les inégalités socio-économiques et les conflits géopolitiques.

Représentant le président de la République, SEM. Alassane Ouattara, à cette cinquième édition du Forum, le président de l'Assemblée nationale a invité la communauté internationale à changer de paradigme vis à vis du continent africain.

A ce propos, il a plaidé pour que

l'élan de solidarité qui prévaut sur le plan mondial au chevet de l'Ukraine puisse être appliqué à l'Afrique, per-

L'Afrique (...) est à peine à 50 % du taux normal de couverture de ses besoins internes

manement en proie aux conflits. Il a

aussi plaidé pour que l'Afrique puisse librement disposer de ses ressources énergétiques naturelles comme le gaz, d'autant plus que les décideurs du monde y ont maintenant recourt : « La guerre russo-ukrainienne amène l'Europe à réutiliser le gaz. L'Afrique (...) est à peine à 50 % du taux normal de couverture de ses besoins internes. Mais en même temps, on nous demande souvent de ne pas utiliser la production du gaz parce que (...) les énergies renouvelables sont prioritaires », a-t-il indiqué.

Il a relevé les effets néfastes de la

crise russo-ukrainienne sur le continent africain qui n'est pourtant pas partie prenante au conflit. « Même si nous sommes loin de la guerre, ces crises sécuritaire et alimentaire ont aujourd'hui amené beaucoup de nos pays à connaître une inflation galopante qui ne peut pas être contenue », a-t-il déclaré, avant renchérir : « Nos économies ne sont pas assez fortes pour contenir l'inflation ».

Même son de cloche du côté du Président de la Guinée-Bissau, SEM. Umaro Sissoco Embaló. Evoquant les guerres qui sévissent dans le continent africain et dans les pays latino-américains, Embaló Sissoco a demandé un traitement équitable des crises par la communauté internationale.

Avant ces deux personnalités, le Président français, Emmanuel Macron, initiateur du Forum, après avoir remercié ses invités pour leur présence,

fait le cadrage de la rencontre, avait partagé son point de vue sur l'universalisme, ses insuffisances et fait ses propositions pour une plus grande efficacité.

De l'avis d'Emmanuel Macron, « l'universalisme, c'est malgré tout, des principes - des valeurs comme des problèmes - communs. Ce qui peut le déstabiliser, c'est quand il y a un double standard d'effectivité. Le doute s'installe quand la mobilisation de la communauté internationale n'est pas la même quand un problème survient dans une partie du globe ». « Il faut continuer de rendre efficace ce multilatéralisme. Pour ce faire, a-t-il proposé, on a besoin de réformer nos institutions qui, parce qu'elles ne sont plus le reflet d'un équilibre, deviennent inefficaces...et ne sont plus crédibles ».

Alberto Angel Fernandez, président de la République de l'Argentine, a,

quant à lui, attiré l'attention de tous sur l'état du globe : « Le monde est en train de passer d'une catastrophe à une autre. Nous étions en train de sortir de beaucoup de problèmes économiques quand survint la pandémie du Covid19 au niveau mondial. Et quand la pandémie est maîtrisée, nous avons une guerre qui provoque le chamboulement de tout », a-t-il fait remarquer. « Cette guerre n'est pas un conflit entre l'Ukraine et la Russie seulement. Elle va bien au-delà. Elle a mis en relief les graves inégalités auxquelles le monde fait face ». Devant la gravité de cette guerre qui fait des milliers de morts aux fronts et qui fera « mourir près de 350 millions de personnes dans le monde pour cause de famine, le monde devrait s'investir pour résoudre ce problème », a-t-il affirmé ■



Solidarité



Levée de corps du Professeur Ehouo / Le Président Adama Bictogo apporte le réconfort de l'Assemblée nationale au député Jacques Ehouo

Décédé le 30 août 2022, la cérémonie de levée de corps du père du député Ehouo Jacques a eu lieu le vendredi 9 septembre 2022, à IVOSEP Treichville.

Présent à cette cérémonie, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, accompagné d'une importante délégation de députés, a apporté le réconfort et le soutien de l'Institution au député Ehouo Jacques ainsi qu'à l'ensemble de la famille éplorée.

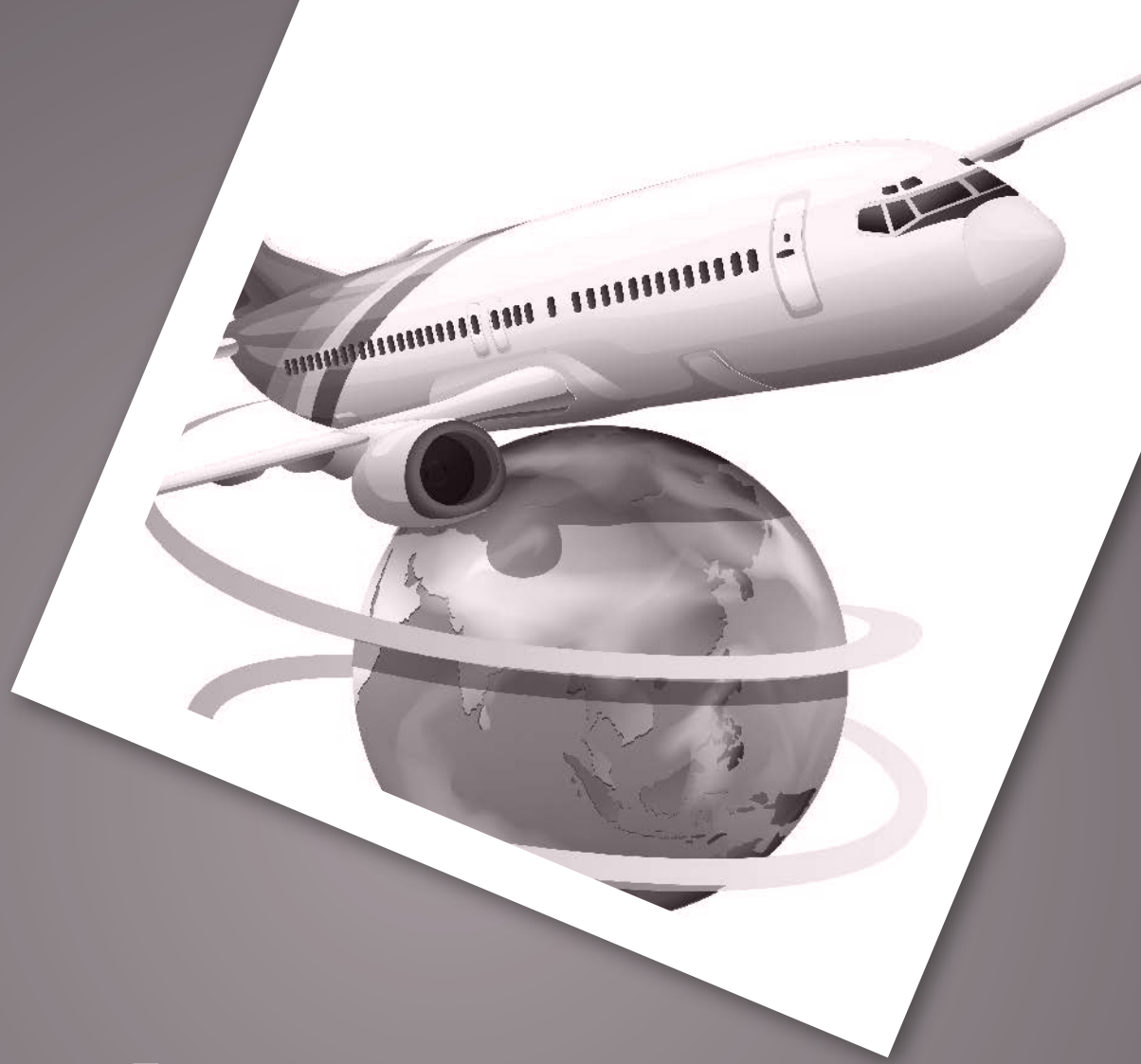
Touchée par la présence du Président de l'Assemblée nationale à leurs côtés, la famille a, par la voix de son porte-parole, Madame Dicko Myriam, remercié le Président Adama Bictogo et l'ensemble des

députés pour leur solidarité et leur compassion depuis l'annonce du décès.

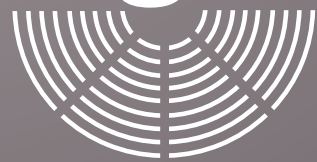
Notons que cette cérémonie funéraire a été ponctuée par les hommages et les témoignages des collègues, amis, enfants et petits-enfants de feu le Professeur Emérite Ehouo Florent Stanislas Adolphe.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Abobodoumé, le samedi 10 septembre 2022 ■





À l'étranger



DIPLMATIE INTERPARLEMENTAIRE



145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire à Kigali

Le Président Adama Bictogo à la cérémonie d'ouverture « les sommets tel que celui qui se tient présentement à Kigali, permettent d'échanger sur nos différentes expériences, mais surtout de communiquer et de créer l'union »

La 145e Assemblée de l'Union Interparlementaire s'est ouverte officiellement le mardi 11 octobre à Kigali devenue, capitale mondiale des Parlementaires jusqu'au samedi 15 octobre.

C'est le Président Rwandais, Paul Kagamé qui a donné le top départ, avec le mot d'ouverture solennelle, de cette rencontre mondiale qui enregistre plus de 3000 participants.

A l'ordre du jour des débats des parlementaires venus des quatre coins du monde, les questions de l'égalité des genres, de développement, de résilience et de paix.

Le thème de la rencontre est ainsi intitulé :» égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde

plus résilient et pacifique.»

Les intervenants à la tribune, en premier, Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la chambre des députés du Rwanda pour le mot de bienvenue, ensuite, le Secrétaire Général de l'UIP, le député Camerounais Martin Chungong, le Secrétaire Général des Nations Unies, par vision conférence, M. Antonio Guterres et le Président de l'UIP, le député Portugais Duarté Pacheco puis pour terminer, le Président Rwandais Paul Kagamé.

Tous les discours ont emprunté le moule des valeurs humaines.

Notamment, le dialogue inclusif, l'union, la solidarité, le développement et bien sûr l'égalité entre femmes et hommes.

Les mots et les verbes d'actions





prononcés par ces personnalités de très hauts plans, sonnent comme un appel à des réflexions devant aboutir à des solutions qui permettront d'accélérer le progrès afin que toutes les filles et toutes les femmes jouissent pleinement de leurs droits.

Les parlementaires ont été exhortés à travailler afin de modifier la dynamique mondiale pour intégrer la dimension genre à tous les niveaux de gouvernance.

Pour le Président Adama Bictogo qui conduit une délégation de 10 députés ivoiriens, cette rencontre mondiale est une opportunité de rencontre et d'échange d'expérience : « C'est une opportunité de rencontres et d'échanges. La preuve, j'ai rencontré le Président de la transition parlementaire du Mali, celui de la Guinée. J'ai pu rencontrer également la Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, ceux de l'Argentine, de l'Indonésie et de bien d'autres pays. Vous savez, les sommets tel que celui qui se tient présentement à Kigali, permettent d'échanger sur nos différentes expériences, mais surtout de communiquer et de créer l'union. L'union entre les parlements est utile. Utile dans le sens où elle doit pouvoir, parfois, ac-

compagner l'exécutif. C'est vrai que la séparation des pouvoirs et nette dans nos Etats, mais dans une relation intelligente, nous devons pouvoir être complémentaire du pouvoir exécutif. D'ailleurs, la déclaration du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio Guterres, a montré tout le rôle que doit jouer l'Union Interparlementaire dans nos pays. Et je crois que ce genre de tribune nécessite que nous y participions en tant que Président de l'Assemblée nationale, pour faire entendre la voix de la Côte d'Ivoire et partager les expériences ivoiriennes qui, sous le leadership gagnant du Président de la République,

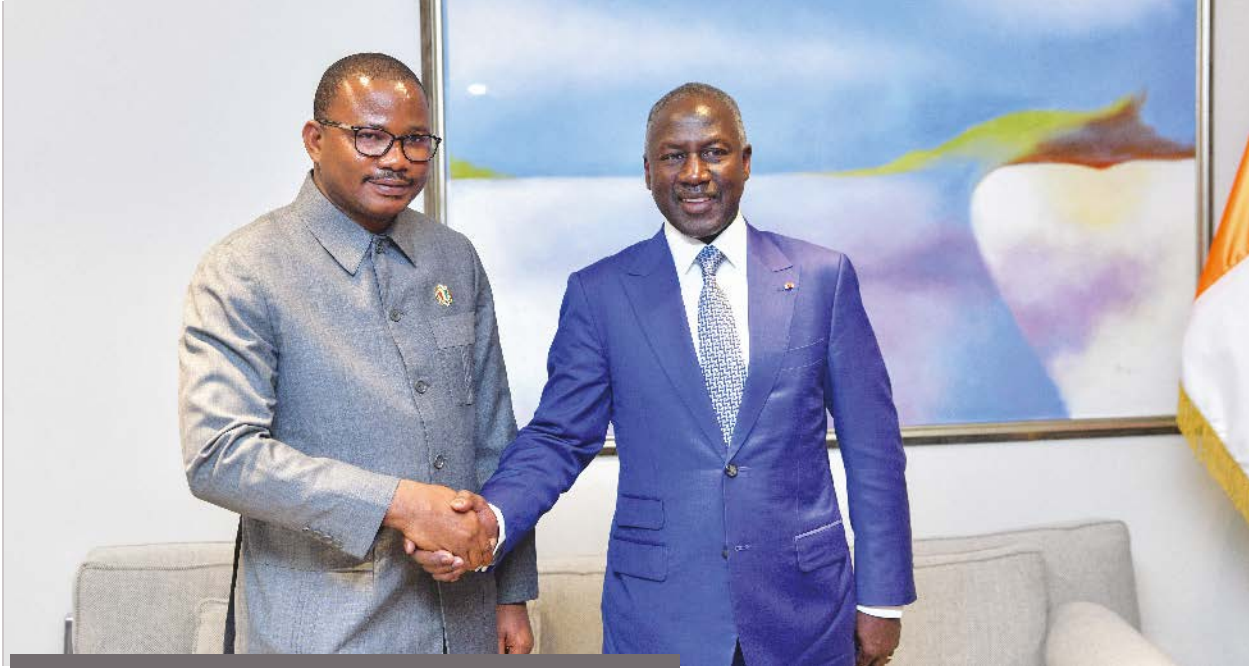
SEM. Alassane Ouattara, font de la Côte d'Ivoire ce hub de l'Afrique de l'Ouest », a indiqué le Président Adama Bictogo.

Pour rappel, l'UIP a été créée en 1889 à l'initiative de deux parlementaires pacifistes, William Randal Cremer du Royaume-Uni et Frédéric Passy de la France.

Chaque année l'Assemblée de l'UIP se réunit en deux sessions. La rencontre de 2022 laisse espérer que les conclusions des travaux soient à la hauteur de la vision des pères fondateurs de l'organisation ■



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



Le Président du Conseil National de Transition de Guinée sollicite l'appui du Président de l'Assemblée nationale

Présent à Kigali, depuis le 11 Octobre 2022 dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'Union Interparlementaire, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a accordé une audience, ce jeudi 13 Octobre 2022, à Monsieur Dansa Kourouma, Président du Conseil National de Transition (CNT) de Guinée.

« Nous sommes venus lui confier une mission d'explication de la situation du pays auprès d'autres responsables dans la sous-région pour faciliter un rapprochement des positions » tels ont été les premiers mots de Monsieur Dansa Kourouma à sa sortie d'audience.

Pour se faire, et afin de faciliter cette mission, le leader guinéen affirme

que cette audience a été l'occasion : « d'expliquer plus clairement la situation qui prévaut actuellement dans mon pays », confie-t-il.

Par ailleurs, Le Président du CNT a tenu à remercier Monsieur Adama Bictogo pour sa disponibilité mais surtout pour ses conseils.

Pour sa part, Le Président de l'Assemblée nationale s'est dit touché par cette marque de fraternité et de confiance de la part du Président du CNT. Il s'est dit disposé dans le cadre de la diplomatie parlementaire, à « être une courroie de transmission de certains messages à l'effet d'arriver à des élections inclusives, crédibles qui puissent permettre à la Guinée de renouer avec l'ordre constitutionnel », et cela dans le prolongement des actions de la conférence des chefs d'Etats de la CEDEAO ■



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



Activités des OIP / 145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire

Adama Bictogo plaide pour une inclusion plus croissante et visible des femmes, des minorités et des personnes vulnérables, dans les mécanismes de décisions

Au deuxième jour des assises de la 145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) à Kigali, les présidents des Assemblées nationales et chefs de parlements de pays membres sont intervenus, ce mercredi 12 octobre 2022, à la tribune de cette haute instance internationale des parlementaires du monde, pour partager leurs expériences en matière de prise en compte des questions liées au genre dans leurs pays respectifs.

Prenant la parole à cette tribune, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a fait l'état des lieux de la question du genre en Côte d'Ivoire. Il a évoqué les actions menées par l'exécutif et le pouvoir législatif ivoiriens.

Au titre des actions initiées par l'exécutif, le Président de l'Assemblée nationale a toute suite indiqué : « Mon

pays, la Côte d'Ivoire regorge de nombreuses potentialités féminines grâce au leadership éclairé de S.E.M Allassane Ouattara, Président de la République. En effet, la situation de la femme a bénéficié d'un accompagnement volontariste et pragmatique qui la place au cœur de son action à travers la recherche de l'égalité entre les deux sexes ».

Il ajoute, « Cette volonté se matérialise par différentes actions qu'il a pu initier depuis son accession à la magistrature suprême de notre pays pour l'épanouissement des femmes. Il s'agit entre autres, de la création d'un compendium des compétences féminines et de la réforme constitutionnelle de 2016 qui inscrit dans ses dispositions pertinentes, la protection et la promotion des droits de la femme notamment sur les questions de parité ».

Dans cette même veine, le Président Bictogo s'est appesantie sur les activités de la Première Dame de Côte d'Ivoire : « A ces mesures salvatrices, d'autres initiatives viennent renforcer le dispositif existant, C'est le cas du fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) qui sous la houlette





de la Première dame Dominique Ouattara permet aux femmes ivoiriennes d'accéder à des ressources financières à coût réduit pour se lancer dans des activités génératrices de revenus et de bénéficier de diverses formations. A ce jour, ce projet concerne plus de 250 000 femmes et est doté d'un budget d'environ 22 millions d'euros, ce fonds sera porté à 45 millions d'euros en 2025 En complément à ces actions, la Fondation Children Of Africa de la Première dame Dominique Ouattara porte également une attention particulière aux jeunes filles privées d'éducation scolaire ainsi qu'au bien-être de l'enfant et de la mère dans le cadre de l'accès aux soins de santé ».

Aux ces actes majeurs de l'exécutif, Adama Bictogo ajoute la participation de la Côte d'Ivoire « au projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique au Sahel (SWEDD) » dont l'objectif a été d'accélérer « la transition démographique et de réduire les inégalités de genre dans la région de la bande sahéenne ». a-t-il fait savoir avant d'évoquer l'initiative « la loi du 14 octobre 2019 qui impose aux partis et groupements politiques un quota de 30% de femmes pour les élections législatives et locales. Pour inciter les partis politiques à y adhérer, il leur est accordé un financement supplémentaire si la liste des femmes candi-

dates atteint une proportion de 50% des candidatures présentées ».

Au titre des efforts du pouvoir législatif, le Président Adama Bictogo a fait cas de la mise en place, « depuis 2014, du caucus des femmes parlementaires qui permet de prendre en compte la question du genre et de promouvoir en conséquence les droits des femmes au sein du Parlement ivoirien ».

L'ossature des organes du parlement a été citée en exemple. A ce sujet, le Président Bictogo précise : « Le Bureau de l'Assemblée nationale que j'ai l'honneur de présider, comprend 11 femmes sur un total de 27 membres. Quant au Bureau du Sénat, il compte 7 femmes sur un total de 16 membres. Soit un ratio de plus de 40% de présence féminine au sein des instances dirigeantes des deux chambres ».

« Nonobstant toutes ces mesures et actions encourageantes, des efforts doivent encore être faits », a indiqué le chef du Parlement ivoirien. Il précise alors que les préoccupations « environnementales, sécuritaires, économiques » qui occupent les devants de l'actualité internationale ne « doivent pas occulter le rôle central que les femmes doivent jouer dans nos sociétés car elles constituent le socle de notre stabi-

lité »

Pour conclure le Président Bictogo a lancé un appel en ces termes : « Aussi voudrais-je clore mon propos en lançant un appel vibrant et solennel à tous les Parlementaires ici présents et à tous les décideurs politiques de partout à travers le monde à œuvrer pour une inclusion de plus en plus croissante et visible des femmes, mais aussi des jeunes, des minorités et des personnes vulnérables, dans les mécanismes de décisions de nos pays pour aboutir à une société plus harmonieuse, résiliente et pacifique ».

Précisons qu'à l'entame de son discours, le Président de l'Assemblée nationale a salué les Présidents de la République du Rwanda, SEM. Paul Kagamé et de la République de Côte d'Ivoire, SEM. Alassane Ouattara pour leur convergence de vue quant au rôle prépondérant accordé à la femme dans la reconstruction des nations en situation post conflit ■



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



Partenariat pour un Gouvernement Ouvert / Adama Bictogo réaffirme l'engagement de l'état ivoirien à demeurer accessible aux populations

Au deuxième jour de la réunion régionale Afrique et Moyen-Orient 2022 du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) à Marrakech au Maroc les présidents des Assemblées nationales des pays membres sont intervenus, ce mercredi 2 novembre 2022, pour partager les expériences de leurs pays dans les domaines de l'innovation numérique, l'accès à la justice et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a fait l'état des lieux des engagements de notre pays qui a bien compris le concept de l'OGP. « The Open Government Partnership, ou encore le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert repose sur l'idée qu'un Gouvernement est plus accessible et plus responsable envers les citoyens, lorsqu'il est Ouvert. Le partenariat pour un gouvernement ouvert est en réalité une chance pour notre continent car il met la bonne gou-

vernance au cœur de la stratégie de développement de nos pays afin d'impacter positivement le bien-être des populations. Mon pays a bien saisi ces enjeux qui se traduisent par la mise en œuvre du budget programme du gouvernement du Président de la République SEM. ALASSANE OUATTARA. C'est donc tout naturellement que la Côte d'Ivoire a adhéré à l'Open Government Partnership (OGP) dès 2015 » Il a rappelé les actions menées par le gouvernement ivoirien et le parlement. Au titre des actions initiées par l'exécutif, le Président de l'Assemblée nationale a indiqué : « L'expérience de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre des deux premiers Plans OGP Côte d'Ivoire, notamment ceux de 2016-2018 et de 2018-2020 a conduit à l'adoption de réformes et la réalisation d'actions concrètes telles que : La participation de représentants de la société civile dans l'élaboration du budget ; La conception et la réalisation du budget citoyen ; L'élaboration du budget participatif

dans quelques localités ; La mise en place de sites en ligne de dénonciation des actes de corruption, notamment la plateforme SPACIA » . Une démarche réalisée de concert avec la société civile.

« Pour ce qui concerne le Plan d'action national OGP (2020-2022), la Société civile a été associée à toutes les étapes, lui permettant de donner régulièrement son point de vue. Ce plan se décline en dix engagements qui portent sur les thématiques du budget, de la lutte contre la corruption, du télétravail, de la santé et de l'éducation » a-t-il confié.

Sur le rôle de l'assemblée nationale, Adama Bictogo a présenté sa vision et sa démarche pour un parlement plus accessible aux populations et transparent. « La transparence dans la gestion des affaires de l'Etat a toujours été pour nous une priorité. L'amélioration de la qualité du contrôle de l'action publique est d'ailleurs l'un des 8 axes prioritaires de mon projet de gouvernance à l'Assemblée nationale de Côte

d'Ivoire. Notre pays pratique ces principes qui fondent le budget programme qui non seulement renforce nos capacités mais relève encore plus nos exigences et notre sens de redevabilité vis-à-vis de nos populations. Cela bien sûr passe par le renforcement des capacités des députés sur les questions de gouvernance et d'évaluation de l'action publique, mais aussi par la publication des rapports des commissions permanentes et des commissions d'enquête, comme principe général ».

Dans cette veine, le président de l'assemblée nationale a indiqué que les thématiques évoquées par l'OGP épousaient sa vision « car au cœur de son action » Ce sont : Le Renforcement des liens entre les élus et leurs populations ; et La Digitalisation. « Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de partager à cet égard, avec vous, les initiatives entreprises par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Au titre de la relation entre les élus et les populations, j'ai élevé au rang de priorité absolue de mon mandat, le rapprochement entre ces deux entités à travers des séances de restitution parlementaire. Dans ce contexte, j'ai décidé d'organiser des séminaires de restitution parlementaire et de redevabilité afin de renforcer la relation entre l'Assemblée nationale et les populations qu'elle représente » a-t-il déclaré. Puis de justifier « Il est

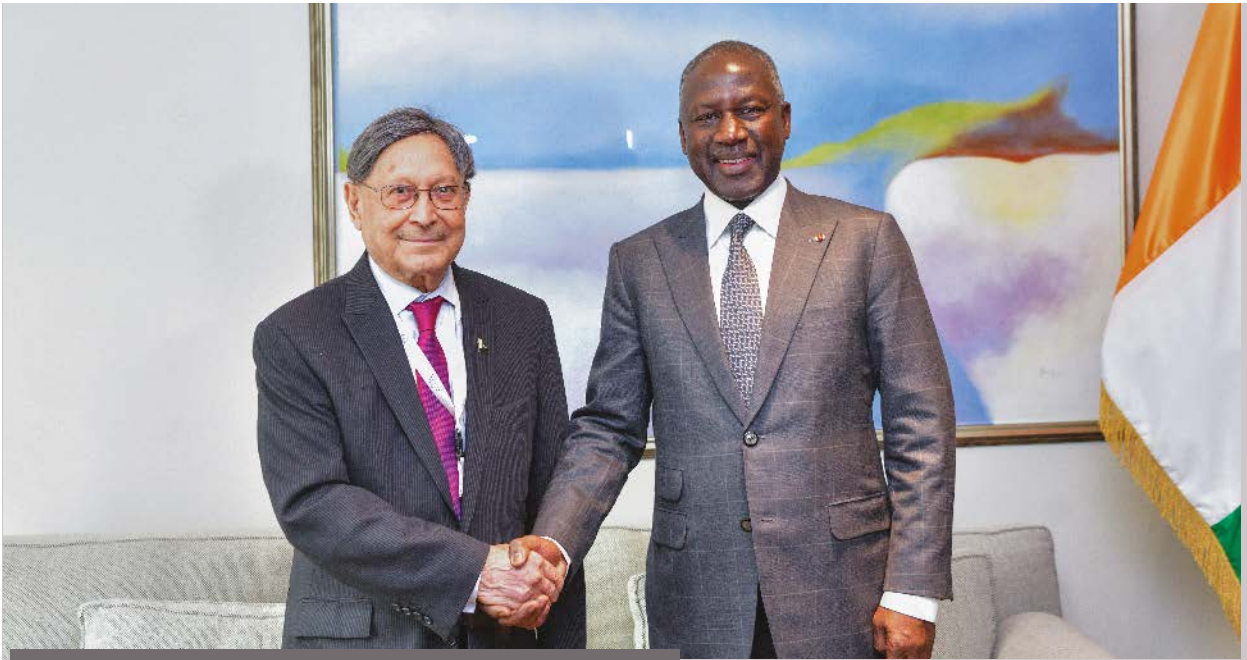
impératif, que l'Assemblée nationale et l'Exécutif collaborent dans une synergie intelligente pour l'amélioration des conditions de vie des populations et au renforcement de la fraternité parlementaire, pour une Côte d'Ivoire plurielle ». S'agissant de la digitalisation il a déclaré « qu'elle reste le moyen le plus performant pour la modernisation de nos institutions ». « La digitalisation vise en effet l'amélioration, le renforcement et la transparence des instruments de gestion des affaires publiques. Aussi, pour rester dans cette dynamique de modernisation et de digitalisation, l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a fait du E-parlement une exigence. Nous ambitionnons en effet, de faire de notre Institution une Assemblée transparente et ouverte qui favoriserait l'interaction entre les citoyens et leurs législateurs. Avec les technologies de l'information et de la communication, nous entendons bâtir un environnement informatique doté d'écosystème intégré de services et de solutions qui connectent les personnes, les informations et les appareils afin de favoriser le renforcement du processus démocratique et faciliter la relation avec la société civile » a-t-il révélé. Le chef du parlement Adama Bictogo a salué l'initiative du Maroc qui par l'organisation de cette journée parlementaire donne l'opportunité de mettre en commun les forces et partager les expériences afin

d'aborder plus sereinement les défis de transparence dans la gestion des affaires publiques. Pour le Président de l'assemblée nationale l'initiative de Marrakech et les engagements qui en sortiront devraient consolider « la stabilité de nos Etats » renforcé les démocraties et la crédibilité de nos Institutions ». Il a appelé ses pairs à ses pairs à « s'engager à plus de transparence dans la gestion des affaires publiques pour le bonheur de nos populations et pour un développement durable »

Cette initiative vise principalement à obtenir des gouvernements des engagements concrets en faveur de la démocratie participative en mettant le citoyen au cœur de la gestion de la chose publique par la promotion de la transparence, de l'autonomisation des citoyens, de la lutte contre la corruption et de l'exploitation des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Pour rappel, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) est une initiative internationale lancée en marge de la 66ème Assemblée Générale des Nations-Unies tenue en septembre 2011 à New York. Membre depuis le 28 octobre 2015 de l'OGP, la Côte d'Ivoire met en œuvre les engagements inscrits dans ses plans nationaux d'action, pierre importante de l'édifice de sa gouvernance ■



DIPLOMATIE INTERPARLEMENTAIRE



145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire Adama Bictogo reçoit la délégation pakistanaise en audience

Présent à Kigali, la capitale du Rwanda, où il prend part, du 11 au 15 octobre 2022, à la 145^e Assemblée de l'Union Interparlementaire, le Président de l'Assemblée nationale a accordé plusieurs audiences à différentes personnalités parlementaires du monde.

Dans ce cadre, il a échangé avec l'ancien Président du Sénat du Pakistan, Monsieur Farooq Hamid Naek, chef de la délégation du Parlement pakistanais à cette 145^e Assemblée.

A sa sortie d'audience, Farooq Hamid Naek a dit être venu solliciter le soutien de la Côte d'Ivoire pour la validation d'un projet que son pays a soumis à l'ONU.

En effet, suite aux récentes inondations dévastatrices survenues dans le sous-continent indien, le Pakistan a subi un désastre qui a causé la mort de 1 300 personnes, blessé 12 050 personnes, fait 634 000 déplacés, endommagé plus de 1,7 million de maisons puis perturbé la production alimentaire.

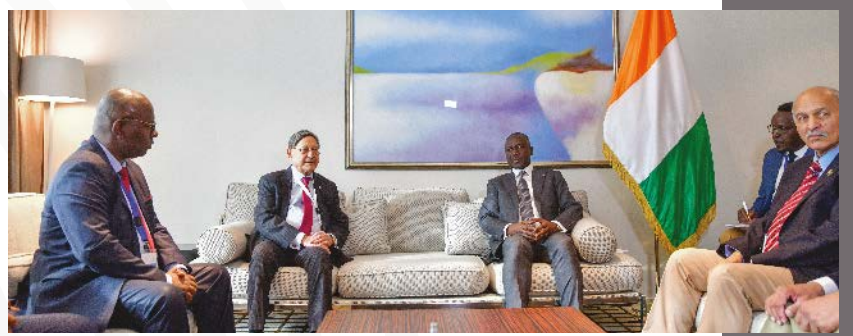
Pour faire face à ce désastre, le

Pakistan a introduit auprès de l'Organisation des Nations unies, une requête visant à créer un fonds mondial de lutte contre les catastrophes naturelles.

Cette requête, aux dires du chef de la délégation des parlementaires pakistanais, sera soumise sous 48 heures au vote du Conseil de sécurité de l'ONU « Nous espérons que les pays africains, surtout la Côte

d'Ivoire, nous soutiendront dans cet effort qui tend à créer un fonds dédié à aider, de par le monde, les peuples qui subissent de plein fouet ces catastrophes qui sont dues aux changements climatiques », a révélé Monsieur Farooq Hamid Naek à la presse.

Par ailleurs, lors de leurs échanges, les deux personnalités ont débattu des questions agricoles ■



Arrêt sur images



En compagnie de **Dansa KOUROUMA** et du **Colonel Malick DIAW** respectivement Président de Conseil national de transition de la Guinée et du Mali à la 145^{ème} Assemblée de l'UIP



Audience avec le Président de l'Assemblée du Sénégal **Amadou Mame DIOP**, en marge de la réunion régionale Afrique et Moyen-Orient (OGP) à Marrakech (Maroc).



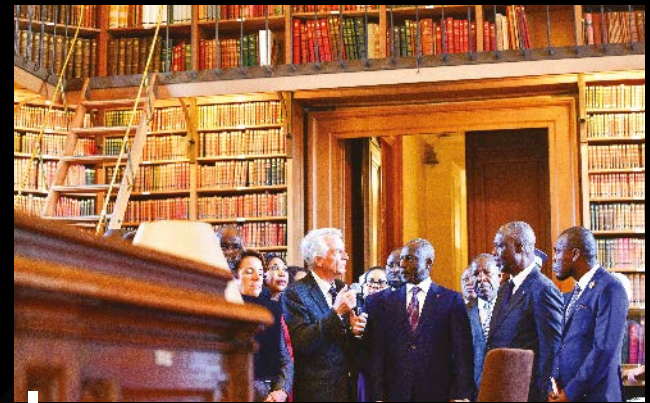
Avec le Président de l'Assemblée du Sénégal **Amadou Mame DIOP**



Echange entre la délégation de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire et du SENAT Français au Palais du Luxembourg à Paris



A la Bibliothèque du SENAT au palais du Luxembourg à Paris



A la Bibliothèque du SENAT au palais du Luxembourg à Paris



Echange entre la délégation de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire et de l'Assemblée Nationale de France



Visite du Palais Bourbon Paris

Bientôt votre chaine



disponible sur



App Store



Google Play



L'HEMICYCLE

**Bd. de la République, en face du Stade Felix Houphouet Boigny Plateau
01 BP 1381 Abidjan 01 • Abidjan - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 20 82 00 / (+225) 27 20 20 82 48 Secrétariat général
(+225) 27 20 20 8286 Centre d'information et de communication
www.assnat.ci**